

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme DANIELLE DUBÉ, vice-présidente
 M. ANDRÉ CHOUINARD,
 Mme ANDRÉE-ANNE COLL,
 Mme DOMINIQUE LALANDE,

**CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE DÉCLARATION
DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-TERREBONNE**

AUDIENCE PUBLIQUE

Séance tenue le 10 septembre 2025 à 18 h 30
Amphithéâtre du collègue Saint-Sacrement
901, rue Saint-Louis
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉCLARATION DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-TERREBONNE

M. BRUNO BOISVERT, directeur des politiques, de l'évaluation patrimoniale
et de l'architecture, ministère de la Culture et des Communications

M. SYLVAIN LIZOTTE,
Conseiller en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications 3

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. RAYMOND PAQUIN 19

M. MATHIEU TRAVERSY, maire de Terrebonne 20

M. CLAUDE MORIN 21

Mme VALÉRIE BIZIER 23

Mme LEICA LECLERC 24

M. FRANÇOIS LEBEL 26

M. GILLES FONTAINE 26

M. JEAN-FRANÇOIS DI PIETRO 28

M. ROBERT AUGER 30

M. SAMUEL 31

M. OLIVIER BRAULT 32

Mme CASSANDRA SMITH 34

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. SERGE VILLANDRÉ, directeur général, Ville de Terrebonne 39

M. GÉRARD BEAUDET 43

M. CLAUDE MARTEL 51

PÉRIODE D'ÉCHANGES

M. RAYMOND PAQUIN 56

M. GILLES FONTAINE 58

M. CLAUDE MORIN 59

M. OLIVIER BRAULT 60

M. JEAN-FRANÇOIS DI PIETRO 61

M. GÉRARD BEAUDET 62

M. MATHIEU TRAVERSY, maire de Terrebonne 63

M. ANDRÉ FONTAINE 64

MOT DE LA FIN 65

AJOURNEMENT

**SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Bonsoir à tous et à toutes. Alors, c'est un grand plaisir pour nous d'être ce soir à Terrebonne pour cette soirée de consultation sur le *Projet de déclaration du site patrimonial du Vieux-Terrebonne*.

Comme vous le savez, le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, a recommandé au gouvernement du Québec, au début de l'été, le plus haut statut de protection patrimoniale pour ce site exceptionnel en se basant sur ses valeurs historiques, urbanistiques, architecturales, paysagères et archéologiques.

Dans ce contexte, la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que le Conseil du patrimoine culturel du Québec procède à une consultation publique. Il s'agit d'une étape qui est importante, qui est préalable à la décision finale du gouvernement. Nous arrivons donc ce soir à ce moment charnière où votre opinion est sollicitée dans ce dossier.

Mon nom est Danielle Dubé, je suis la vice-présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Je suis accompagnée ce soir de membres du Conseil qui se joindront à moi pour former votre comité d'audition ce soir. Ce sont monsieur André Chouinard, consultant en aménagement et en patrimoine, madame Andrée-Anne Coll, urbaniste, et madame Dominique Lalande, archéologue.

À vous tous, bien sûr, merci d'être avec nous. Merci également à ceux et celles qui nous suivent en direct sur le Web. Je vous signale, d'entrée de jeu, que les participants à distance pourront nous transmettre des questions et commentaires. Ces interventions nous seront relayées par notre collaboratrice, madame Fanny Martel, lors des périodes d'échanges et de questions.

Ce soir, nous allons d'abord nous familiariser avec le projet de déclaration qui a été présenté au Conseil des ministres au mois de juillet. Le mot-clé ici, c'est « projet ». Le but de cette consultation, c'est de bonifier ce projet de manière à ce qu'il contribue positivement à la qualité de vie des résidents du territoire visé tout en assurant la préservation et la mise en valeur d'un élément remarquable de notre patrimoine national.

Car au-delà des expertises et des autres discours, c'est vous, les citoyens avant tout, qui êtes les premiers concernés. Êtes-vous derrière ce projet? En êtes-vous fiers? Êtes-vous d'accord pour assumer les responsabilités qui en découlent et pour devenir partenaires des autorités municipales et gouvernementales pour la suite des choses? Y a-t-il dans ce projet des éléments qui, selon vous, devraient être ajoutés, modifiés, retranchés, que ce soit au plan du contour proposé ou des valeurs qui y sont associées?

De mon côté, je prends devant vous l'engagement, au nom de mes collègues du Conseil, de refléter fidèlement vos propos au ministre dans notre rapport de consultation.

Le Conseil devrait aussi fournir son propre avis au ministre sur ce projet. Là aussi, cette consultation sera un intrant crucial. L'acceptabilité sociale et la mobilisation du milieu sont autant d'éléments à succès pour le long terme dans la protection des valeurs patrimoniales d'un milieu de vie.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme de consultation autonome et distinct du ministère de la Culture et des Communications avec pouvoir de recommandation. Il a notamment le mandat de tenir des consultations publiques sur toutes questions que lui réfère le ministre de la Culture, un rôle qui repose sur l'indépendance et l'expertise reconnues du Conseil.

Cette nuance est importante. Ce n'est pas le Ministère, mais bien le Conseil qui, avec son indépendance et son objectivité, fera son rapport de consultation et son avis au Ministère, comme nous l'avons fait déjà dans 11 consultations publiques que nous avons tenues jusqu'ici dans autant de sites patrimoniaux du Québec.

Alors, ce soir, on a un programme en deux parties; nous avons invité des représentants du ministère de la Culture à nous présenter le processus de déclaration du site. Alors, j'invite à se joindre à moi, monsieur Bruno Boisvert, directeur des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture au ministère de la Culture et des Communications, ainsi que son collègue, monsieur Sylvain Lizotte.

Cette première partie est une séance d'information générale dont l'objectif est de s'assurer de la bonne compréhension du processus de déclaration et des caractéristiques du site, ainsi que des implications de cette déclaration.

Après la présentation du Ministère, nous vous invitons donc à poser vos questions de compréhension. Les personnes qui assistent à cette soirée à distance peuvent nous communiquer leurs questions par écrit.

Je vous demanderais cependant de réserver autant que possible vos commentaires sur le projet de déclaration pour la deuxième partie de la soirée qui sera donc, à proprement parler, l'étape de la consultation publique.

Voilà. Alors, tous les propos exprimés ce soir seront enregistrés, seront transcrits et disponibles sur le site du Conseil dans quelques jours. Alors, je vous remercie d'emblée de votre intérêt, de votre participation. Je vous souhaite une bonne soirée et une soirée avec un dialogue franc, ouvert et fructueux dans un esprit d'ouverture, de rigueur et de respect.

Alors, sans plus tarder, je passe la parole à monsieur Bruno Boisvert du Ministère.

PRÉSENTATION DU PROJET
PAR MM. BRUNO BOISVERT et SYLVAIN LIZOTTE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

M. BRUNO BOISVERT :

Merci beaucoup. Merci beaucoup, madame Dubé, merci membres du Conseil. J'aimerais peut-être faire quelques salutations pour débiter.

J'ai vu des membres, des représentants du Conseil municipal. On vous accueille avec plaisir, vous êtes là depuis le début. Monsieur Villandré, directeur général, aussi de la Ville, qui est présent. C'est un réel plaisir de vous voir encore aujourd'hui aussi nombreux. La Ville, c'est aussi un plaisir de travailler avec vous depuis les dernières années sur ce grand projet.

Je veux aussi souligner la présence de monsieur Gérard Beaudet, qui est impliqué dans le milieu, qui est aussi urbaniste, enseignant à l'Université de Montréal, présent dans le Vieux-Terrebonne depuis nombre d'années.

Enfin, bien oui, certainement, citoyens, surtout propriétaires du Vieux-Terrebonne, cette consultation est pour vous. Donc, merci de nous accueillir chez vous. On est très heureux d'y être.

110 Donc, je suis Bruno Boisvert, directeur des politiques de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture au ministère de la Culture. Je suis accompagné de Sylvain Lizotte qui va mener une bonne partie de la présentation qu'on vous fait aujourd'hui.

115 Mais je suis aussi accompagné de deux collègues du Bureau régional du ministère de la Culture, monsieur Dimitri Latulippe, qui est directeur pour le Bureau régional et madame Genevière Sénécal, qui est conseillère en patrimoine. Donc, si vous ne les connaissez pas, c'est des gens que vous apprendrez certainement à connaître. C'est des gens qui sont sur le terrain ici, donc on est présents, puis si vous avez des questions, interrogations, en tout temps, ces gens-là sont là pour répondre à la clientèle, finalement.

120 On est donc ici pour vous présenter le projet de déclaration du Vieux-Terrebonne comme site patrimonial et, bien sûr, pour répondre à vos questions et interrogations. Puis, comme vous le savez, puis comme madame Dubé l'a souligné, ce projet ferait du Vieux-Terrebonne, le 14^e site déclaré, soit la plus haute distinction du gouvernement en patrimoine.

125 On est donc vraiment heureux parce que c'est rare – moi, c'est ma première fois, naturellement –, donc c'est un fait rare, il y en a 14 au Québec, on est donc vraiment heureux de vous présenter aujourd'hui en quoi votre Vieux-Terrebonne fait partie de cette courte liste de sites exceptionnels, riches en histoire, donc sites riches et incontournables pour l'histoire du Québec.

130 Puis c'est un site qui est riche parce qu'il est le fruit des efforts qui ont été déployés au cours des dernières années, certainement par la Ville, mais par toute la communauté, les citoyens, dans le fond, qui ont mis, depuis des décennies, beaucoup d'énergie pour en faire un lieu aussi exceptionnel, exemplaire, et on est conscient que cet élément-là, donc cet engagement-là, c'est la clé pour la suite des choses aussi.

135 Donc, c'est avec beaucoup de conviction qu'on vous le dit, donc on est conscient qu'on est ici, le Vieux-Terrebonne est ce qu'il est aujourd'hui grâce aux citoyens qui l'ont chéri et, pour la suite des choses, c'est certainement la clé aussi pour nous permettre de continuer à travailler ensemble en harmonie.

140 Donc, sans plus tarder, je passerais la parole à Sylvain Lizotte qui va vous présenter les tenants et aboutissants, dans le fond, du projet. Il y a une période de questions ensuite si vous avez besoin des éclaircissements, interrogations, et ainsi de suite, on est là pour y répondre avec grand plaisir.

Donc, Sylvain, à toi.

M. SYLVAIN LIZOTTE :

Parfait. Donc, notre présentation est divisée en quatre grandes sections. Dans un premier temps, nous allons faire un bref retour en arrière sur les 50 années d'interventions en patrimoine ici à Terrebonne. C'est une histoire qui a commencé dans les années 70, donc on a 50 ans d'interventions conjointes, de la Ville et du Ministère.

Nous discuterons ensuite des raisons qui font en sorte que nous proposons aujourd'hui une déclaration. Donc, pourquoi une déclaration en 2025?

Ensuite, nous aborderons le Vieux-Terrebonne sous l'angle du périmètre proposé. Donc, dans le petit dépliant que vous avez peut-être pris à l'entrée, il y a une carte – on va la voir ensemble –, donc on va vous expliquer le périmètre, les valeurs patrimoniales que madame Dubé a évoquées, les éléments caractéristiques et, dans le fond, ce qui incarne concrètement les valeurs patrimoniales dans le territoire.

Et, en terminant, bien, nous aborderons les effets de la déclaration sur les propriétaires et les citoyens. Qu'est-ce que ça fait une déclaration concrètement pour vous, citoyens, pour vous, propriétaires, et pour la collaboration du Ministère avec la Ville.

Et, par la suite, bien sûr, on pourra répondre à vos questions.

Donc, après la Seconde Guerre mondiale, si je fais mon bref retour en arrière, 50 ans d'interventions, plusieurs grands bouleversements fragilisent le tissu social et urbain du Vieux-Terrebonne, dont l'aménagement de l'autoroute 25, l'aménagement du boulevard des Seigneurs. C'est des projets qui sont importants à l'époque, mais qui ont aussi un effet sur le Vieux-Terrebonne.

Dans ce contexte, certaines personnes à l'époque avaient proposé de faire un grand projet de réaménagement urbain à Terrebonne, ce qui était, comme un peu, la mode à l'époque. Donc, on l'a fait dans plusieurs milieux, il y a eu plusieurs grandes pertes à cause de ça.

Au début des années 70, heureusement, la Ville de Terrebonne, sous les pressions de citoyens, éclairée également par des études, a plutôt décidé de prendre une autre avenue, à savoir, de faire un grand chantier de réhabilitation urbaine ici à Terrebonne. Cette vision a pris

185 néanmoins plusieurs décennies à se concrétiser. C'est certain, un grand projet de réhabilitation
urbaine, il y en a eu ici, comme dans d'autres milieux, c'est souvent plusieurs années, plusieurs
décennies d'interventions, chantier par chantier, pour changer la dynamique.

190 La réhabilitation du Vieux-Terrebonne a été rendue possible grâce à la collaboration active
de toutes les parties prenantes. Donc, dès les années 70, il y avait bien sûr le Ministère, mais il y
avait également la Ville de Terrebonne, des citoyens, des gens d'affaires, des groupes d'intérêt
derrière ces projets-là pour les rendre possibles.

195 Au fil des ans et des chantiers, le Vieux-Terrebonne est devenu un exemple réussi qui est
connu partout au Québec. Si vous allez dans des événements en patrimoine, quand on parle de
réhabilitation urbaine, puis je pense que monsieur Beaudet en a même fait un très bel ouvrage
récemment, bien, on entend parler de Terrebonne, on le voit comme un exemple positif. Donc, cet
exemple-là est devenu un exemple enseigné.

200 Aujourd'hui, le projet de déclaration permettra, nous le croyons, de pérenniser ces 50 ans
d'interventions en matière de patrimoine dans le Vieux-Terrebonne et de le propulser vers l'avenir
afin de continuer ce travail-là.

205 En guise de rappel du chemin parcouru, nous présenterons quelques dates clés de la
patrimonialisation du Vieux-Terrebonne, parce qu'on parle vraiment d'une patrimonialisation, un
processus qui s'effectue sur de nombreuses années, pour passer d'un quartier qui est vu
négativement, le "vieux Terrebonne", à un quartier qui est vu positivement, le "Vieux-Terrebonne",
comme on parle du Vieux-Québec ou du Vieux-Montréal.

210 On a réuni nos dates clé en thèmes parce que, dans le fond, j'aurais pu vous faire une partie
de la soirée, vous parler des dates clés et de tout ce qui s'est passé à Terrebonne. Ça aurait été
intéressant, mais ça aurait peut-être été un petit peu long. Donc, on a réuni le premier thème : les
études.

215 Donc, c'est un élément important, on commence à faire des études, ici, dans le Vieux-
Terrebonne, dès les années 1970, pour connaître ce milieu-là, comprendre ses particularités, ses
particularités à la fois urbaines, architecturales, mais également sociales parce que, bien sûr, ça
fait partie de l'équation.

220 Dans les années 70 également, il y a le début des protections. Donc, le gouvernement, le
Ministère, va classer quatre immeubles patrimoniaux dans les années 70, trois d'entre eux vont

225 être dotés d'aire de protection : les maisons Roussil, Bélisle, Auger, qui sont dans le Vieux-Terrebonne. Ces aires de protection là, on va les voir un petit peu plus loin, c'est de grands rayons de 152 mètres, qui font en sorte que dès les années 70, une partie du Vieux-Terrebonne est assujettie à certaines mesures de contrôle. Ce n'est pas exactement les mêmes que ce qu'on vous propose ce soir, mais il y avait déjà une partie de protection.

Plus récemment, la Ville de Terrebonne a emboîté le pas, en 2021, en citant plusieurs immeubles patrimoniaux dans le Vieux-Terrebonne.

230 Par ailleurs, puis là c'est mon volet intervention, donc le chantier de réhabilitation. Bien, le gouvernement va acheter ici l'Île-des-Moulins en 1974, va entreprendre sa restauration, un grand chantier qui va débiter entre autres par le Bureau seigneurial. Il faut comprendre qu'à la même époque, on est dans les années 70, le gouvernement travaillait ici à Terrebonne et dans le Vieux-Québec, à la Place Royale. C'était les deux grands chantiers majeurs qui se faisaient.

235 Ce chantier-là va se poursuivre pendant plusieurs années, va être joint par la Ville – donc, vous avez une très belle bibliothèque ici qui va s'implanter dans l'un des anciens moulins sur la jetée, qui va ouvrir en 1984. Par la suite, l'Île a été rachetée par la municipalité, donc en 95, et, dans le fond, parallèlement au chantier de restauration et réhabilitation, on a également dans les
240 grands chantiers, bien des chantiers de constructions neuves.

Donc, on a par exemple le chantier Terrebourg, en 1984. On parle de nouvelles constructions qui s'implantent dans Terrebonne, mais on parle de constructions qui avaient été mûrement réfléchies pour dialoguer avec le quartier existant, pour créer de nouvelles constructions
245 qui soient positives et non de nouvelles constructions qui s'inscrivent en rupture, comme on aurait pu le faire et comme on l'a fait ailleurs.

Enfin, je parle création d'organismes – je vais rapidement –, on a la création de la Société d'histoire en 1975, on a ensuite la création de la Société de développement culturel de Terrebonne,
250 donc maintenant la nouvelle société qui administre l'Île-des-Moulins, le Théâtre du Vieux-Terrebonne. Donc, c'est important parce qu'en fait, c'est un développement de la société civile qui va appuyer le milieu, qui va animer le Vieux-Terrebonne.

On a un volet aussi, quand je rajoute dans mes thèmes, on a : planification municipale.
255 Donc, dès 1984, la Ville de Terrebonne va se doter d'un plan directeur pour vraiment construire une vision de développement, plan directeur qui va être ensuite remplacé par un Règlement sur les plans – c'est toujours dur à dire – le plan d'intégration architecturale – on va dire PIIA, ça va être

beaucoup plus simple, vous devez déjà connaître les PIIA. Donc, en 1994, PIIA qui existe encore maintenant, et qui forme la base de la gestion dans le Vieux-Terrebonne.

Il va y avoir également la mise en place de programmes d'aide financière pour les citoyens en partenariat avec le Ministère.

Enfin, je complète mon tour de table des 50 ans, il y a tout un volet de publications. Donc, dès les années 90, on va avoir, par exemple, un numéro spécial de la revue *Continuité*, une revue spécialisée en patrimoine, qui va porter sur le Vieux-Terrebonne.

On va avoir bien sûr, plus récemment, le livre de monsieur Beaudet sur le Vieux-Terrebonne en 2017, mais le Vieux-Terrebonne aussi va être une figure, une image utilisée dans plusieurs publications – vous l'avez à l'écran ici – qui sert pour le Guide touristique de la région de Lanaudière. Donc, on voit que le Vieux-Terrebonne a réussi à s'imposer dans les différents... dans la sphère publique.

Si je parle, en fait, du Vieux-Terrebonne, pourquoi est-ce qu'on vous présente aujourd'hui – je l'avais annoncé – pourquoi est-ce qu'on présente un projet de déclaration? Qu'est-ce que ça ajoute à nos quatre classements actuels, à nos trois aires de protection, à nos immeubles patrimoniaux cités?

Bien, en fait, depuis le début des années 2000, nous percevons un peu partout au Québec, ainsi qu'à Terrebonne, une recrudescence des pressions urbaines qui se font plus fortes. Et, en parallèle, nous constatons que les protections actuelles ont atteint leurs limites.

Ici, on avait beaucoup de protections, en fait, individuelles, donc bâtiment par bâtiment, ce qui fait en sorte que c'était plus difficile d'aborder le Vieux-Terrebonne dans une perspective d'ensemble. Non pas un bâtiment pour ses qualités individuelles seules, mais un bâtiment dans un ensemble urbain qui forme un organisme.

Donc, ça, c'était plus difficile de l'aborder. La même chose avec nos aires de protection qui sont des rayons de protection, mais qui nous permettent de contrôler un nombre restreint d'interventions. Donc, c'était quand même assez restreint. On parle essentiellement de constructions neuves, de démolitions, puis c'est beaucoup axé sur la protection des valeurs des biens qui en sont dotés, et non du tissu urbain en soi.

295 Ce qui fait qu'en 2020, le Ministère a été interpellé par la Société d'histoire de Terrebonne et la Fédération Histoire Québec qui réclamaient une meilleure protection pour le Vieux-Terrebonne. J'ai mis à l'écran, dans le fond c'est un article de Radio-Canada où on voyait des résidents qui s'inquiètent, dans le fond, pour le caractère du Vieux-Terrebonne, le caractère patrimonial et, à l'époque, notre ministre, madame Nathalie Roy, nous avait mandatés pour proposer des scénarios.

300 Donc, qu'est-ce qui pouvait être fait pour améliorer la situation, et notre réponse, après des études, après réflexion, c'était, dans le fond, pour un secteur urbain comme ça, le meilleur outil nous est apparu comme étant la déclaration. Donc, la déclaration d'un site patrimonial. Si vous pouvez connaître, il y a des arrondissements historiques, c'est le terme qu'on utilisait avant 2012 – les gens l'utilisent encore largement –, donc effectivement, le site patrimonial déclaré, c'est comme
305 l'arrondissement historique, comme on avait avant.

La déclaration, qu'est-ce que c'est, en fait. Bien, en fait, la loi le définit comme étant un territoire que le gouvernement peut protéger pour sa connaissance, pour, en fait, la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de ses valeurs patrimoniales dans l'intérêt public.

310 L'idée, c'est de se dire, bien, ce territoire-là, il dépasse seulement un territoire qui est intéressant pour vous, résidents, ici. C'est un territoire qui est intéressant et qui est important pour tous les Québécois et les Québécoises, que vous habitez Gatineau ou Percé ou que vous habitez Trois-Rivières, le Vieux-Terrebonne s'inscrit dans le grand récit patrimonial québécois et il est important.
315

De notre point de vue, la déclaration, bien, c'est un excellent outil de protection et de mise en valeur pour les territoires de grande envergure. Si ça avait été un territoire plus petit, peut-être qu'on aurait proposé un classement, qui est une autre forme de protection qui vient avec certaines
320 contraintes.

La déclaration, dans ce cas-ci, nous apparaissait une meilleure option. Puis c'est la meilleure option, de notre point de vue, pour, dans le fond, en vertu de notre loi et également la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et ça confère au territoire, comme ça a été dit précédemment, la
325 plus haute distinction en patrimoine. C'est un peu, vraiment, ce qu'on peut avoir de plus important pour protéger un territoire, qui le met le plus en valeur, c'est vraiment le site patrimonial déclaré.

Parmi les 13 sites patrimoniaux qui existent déjà, j'en ai mis trois à l'écran ici pour vous donner vraiment une petite idée. On a le Vieux-Québec – je l'ai mis à l'écran parce que le Vieux-
330 Québec, c'est notre premier site patrimonial de l'histoire du Québec, donc déclaré en 1963. J'ai mis

le Vieux-La Prairie, 1975, parce que dans ce cas-ci, on parle d'un bourg ancien, donc on est vraiment dans une dynamique d'un gros village, d'un bourg. Donc, il y a quand même une correspondance intéressante avec, ici, le Vieux-Terrebonne.

335 Puis j'ai mis Arvida, parce qu'Arvida, c'est notre plus récent, donc 2018. Donc, c'est la plus récente déclaration que le gouvernement a faite.

 Au fil des ans, le gouvernement et ses partenaires municipaux, dans ces territoires-là, ont investi beaucoup d'efforts pour la protection, la mise en valeur, la restauration et la promotion, ce
340 qui fait que, dans le fond, dans ces territoires-là, il y a eu d'importantes retombées, que ce soit économique, mais également social. Parce qu'on veut vraiment l'axer, ce n'est pas seulement des retombées économiques, c'est des retombées sociales.

 Puis je pense à Arvida, particulièrement. Arvida, c'était très, très souhaité par les citoyens au
345 Saguenay–Lac-Saint-Jean, et les gens sont excessivement fiers d'Arvida. Si vous êtes déjà passé là, vous avez de très belles pancartes qui ont été mises – on rentre à Arvida. Donc, il y a vraiment des retombées sociales importantes.

 Donc ici, vous avez les principales dates. Ça a été dit en introduction par madame Dubé, je
350 ne reviendrai pas sur le détail, mais la déclaration, ce n'est pas exactement les mêmes étapes qu'un classement étant donné le caractère exceptionnel. Donc, on parle de 13 sites patrimoniaux.

 Donc, le dossier a été initié en 2020. De 2021 à 2024, il y a plusieurs études qui ont été
355 faites par le Ministère pour avoir une connaissance actualisée du Vieux-Terrebonne, par exemple une étude sur l'architecture, sur l'histoire, sur les paysages, sur l'archéologie pour avoir les données les plus à jour.

 À partir de ces études-là, on a fait une évaluation patrimoniale. Il y a des conclusions qui ont été... une recommandation qui a été envoyée au ministre et le ministre a décidé d'émettre une
360 recommandation de déclaration. Donc, le ministre s'adresse au gouvernement et il lui dit : j'ai l'intention de déclarer ce site-là.

 Donc, ça s'est fait en juillet dernier. Ça a été publié dans la Gazette officielle. Il y a eu une annonce ici même, au Théâtre du Vieux-Terrebonne le 7 juillet, si je me rappelle bien. Donc, le
365 ministre l'a annoncé et à partir du moment que l'annonce est faite, bien, en fait, les dispositions de la loi commencent à s'appliquer.

370 Ce qui fait que même si – vous voyez ici : décision du gouvernement 2026 –, même si la
décision finale n'est pas faite, bien, en fait, les citoyens, les propriétaires dans le Vieux-Terrebonne
sont déjà assujettis aux mêmes mesures de contrôle. Donc, il n'y a pas de changement.

375 Pour les propriétaires, vous devriez avoir reçu une lettre du Ministère ainsi que ce dépliant-là
par la poste. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez contacter nos collègues de Lanaudière pour le
signaler, si vous êtes intéressés à recevoir cette correspondance-là. Mais, en théorie, vous devriez
l'avoir reçue.

380 À partir de là, bien, il y a une consultation publique obligatoire pour laisser le temps aux
citoyens de prendre connaissance du projet et de s'exprimer, et si tout va bien, à partir de là, bien,
notre intention, ce serait en fait de recommander au gouvernement la déclaration pour le printemps
2026. C'est l'échéancier, disons, envisagé.

385 Et là, je parle de déclaration depuis tantôt, je vous parle du Vieux-Terrebonne, donc qu'est-
ce que l'on vous propose comme déclaration. Vous avez à l'écran la carte, qui est le périmètre
proposé, parce que c'est sûr que quand on a commencé à travailler sur le Vieux-Terrebonne, bien,
il fallait s'entendre sur qu'est-ce qu'on protège, qu'est-ce qu'on veut protéger parce que la
déclaration, ce n'est pas un statut honorifique. Ce n'est pas comme un lieu historique national du
Canada où on met une plaque et qu'il n'y a pas d'effets pour les citoyens. Il y a des effets, entre
autres, un régime d'autorisation de travaux.

390 Donc, il faut s'entendre sur quel est le territoire que l'on vise. On le fait arpenter, donc on va
vraiment dans ce niveau de détail là, et on a pris comme référence, le Vieux-Terrebonne
approximativement des années 1850. Si j'avais mis à l'écran, on a plusieurs cartes, on a
approximativement ce périmètre-là auquel on a retranché une partie.

395 Ce que vous avez à l'écran, là, si la carte se poursuivait vers le haut, vous auriez une partie
sur la rue Saint-Louis qu'on a retranchée, parce que l'on considérerait que la densité patrimoniale
était moindre, étant donné également, comme je vous l'ai dit, bien, il y a des effets. Les gens qui
sont assujettis vont devoir demander des autorisations de travaux, donc on s'est dit, bien, dans
cette considération-là, on a retranché ce territoire-là.

400 On a également retranché ce que vous avez vers l'est, ça veut dire la rue Laurier, la rue
Chapleau, où on avait l'impression que la densité patrimoniale était moindre.

405 Néanmoins, on a conservé la partie sud des rues Saint-André et Saint-Joseph qui avaient fait l'objet du grand incendie de 1922 parce qu'à cet endroit-là, ce secteur-là nous permettait de parler de cet incendie-là et on avait un endroit où on avait reconstruit rapidement, on avait une belle homogénéité architecturale, donc on trouvait que c'était intéressant de le conserver pour inclure ça dans le récit patrimonial de Terrebonne.

410 En termes de territoire, bien, en fait, on a environ dans le territoire 200 bâtiments. On parle d'un territoire d'approximativement 25 hectares. Si on peut comparer le mont Royal, qui est un autre de nos sites patrimoniaux, on parle de 750 hectares. Donc, c'est beaucoup plus petit, on est plus proche d'une taille comme Trois-Rivières ou La Prairie qui sont des sites patrimoniaux. Donc, c'est plus dans cette ampleur-là.

415 On parle également d'environ, en fait de huit tronçons de rues, de huit sites archéologiques et de trois parcs principaux qui sont ancrés dans le territoire.

420 Et c'est ce grand territoire-là, bien, dans le fond, il n'est pas homogène. Ce n'est pas un grand territoire qui a la même personnalité. On peut, grosso modo, le diviser en quatre – nous autres, on appelle ça dans notre jargon des unités de paysage. En fait, c'est un peu des bouts de secteurs de quartiers qui ont des personnalités distinctes.

425 On a le bas de la côte. Donc là, on a un endroit où on a plutôt de petites maisons, donc un tissu urbain très serré, anciennement des maisons ouvrières où on avait des activités artisanales. Donc, ça, c'est un secteur très homogène qui a une personnalité.

430 On a l'Île-des-Moulins où là, c'est complètement différent. C'est là où on avait historiquement les moulins. Donc, qui était le cœur économique de Terrebonne pendant plusieurs décennies, voire siècles.

435 On a un secteur institutionnel – où on se trouve – donc, vraiment l'ensemble en pierres grises avec l'église, le presbytère, le couvent, le manoir Masson, et l'ensemble institutionnel, il y a une petite excroissance le long de la rivière, avec l'Hôtel de Ville, donc fonction également institutionnelle. Et on a un secteur le long de la rue Saint-Louis, qui est vraiment ce qu'on appelle le front bourgeois, donc vraiment un endroit où on a de plus grandes propriétés, qui a une personnalité un peu différente.

440 Donc, c'est vraiment comme ça qu'on présente le site qu'on vous propose pour protection.

À l'écran, en complément, vous avez des petites lettres. C'est peut-être un petit peu petit pour les voir, les lettres réfèrent aux immeubles déjà protégés, donc les quatre immeubles. Les trois cercles rouges, en fait, réfèrent aux aires de protection, et vous avez le périmètre plus foncé qui est, en fait, le périmètre proposé.

445

Et, bien sûr, si on vous propose de le protéger, c'est qu'on s'appuie sur des motifs, que dans notre jargon on appelle des valeurs patrimoniales. Madame Dubé les a évoquées, nos cinq valeurs patrimoniales, c'est vraiment les raisons, en fait c'est les raisons pourquoi on protège ça, puis c'est vraiment ce que l'on va chercher dans la gestion après, à préserver nos valeurs, pour que ça continue d'être compris par les générations futures.

450

Si je voulais simplifier et synthétiser, je dirais que le Vieux-Terrebonne, c'est un exemple exceptionnellement bien préservé à l'échelle du Québec d'un bourg ancien – ça, c'est le volet valeur urbanistique, qui est là dans mon énoncé –, ayant eu un rôle important dans l'histoire, donc on parle vraiment de valeur historique.

455

On pourrait parler également de personnages importants qui ont vécu ici, qui ont été des moteurs de développement, dont les seigneurs Masson, qui a conservé le site, sa trame urbaine – on est encore dans l'urbanistique –, son cadre bâti. Donc, on est vraiment dans la valeur architecturale, et ses qualités paysagères.

460

On a quand même assez tôt, entre autres, une belle description de Joseph Bouchette, il y a plus de 200 ans, qui parlait du Vieux-Terrebonne, et déjà, à l'époque, c'était un élément qui ressortait, les qualités paysagères. Donc, on est dans notre valeur paysagère, et qui, de surcroît, possède un riche patrimoine archéologique. Donc, sous vos pieds, par exemple en bordure de l'eau, il y a encore l'ancienne église paroissiale, l'ancien couvent, l'ancien presbytère. Donc, on a des traces de cette longue histoire qui se trouve encore bien préservée. Donc, c'est notre valeur archéologique.

465

Donc, nos valeurs, bien, c'est ce qu'on veut... en fait, c'est un peu notre énoncé, qu'est-ce qu'on veut tenter de protéger, mais tout ça, bien sûr, ça s'incarne matériellement autour de vous, dans ce qu'on appelle des éléments caractéristiques.

470

Ça peut paraître assez abstrait comme nom, quand je parle, par exemple de cadre bâti, bien, c'est les bâtiments. Donc, les bâtiments qui ont vraiment des caractéristiques particulières. Par exemple, leur mode d'implantation, leur alignement par rapport à la rue. Leur rapprochement

475

ou leur éloignement parmi leurs voisins. Leurs formes, leurs couleurs, leurs matériaux. On est vraiment dans les éléments caractéristiques qui nous permettent d'incarner les valeurs.

480 Il y a également le volet de la valeur du réseau viaire. Donc là, on parle des rues. Donc, les
rues qui ont des particularités. Si on est dans le bas de la côte, on a de petites rues avec des
bâtiments très proches qui enserrent les rues. À d'autres endroits, par exemple, le long de la rue
Saint-Louis, on a une rue sinueuse qui épouse le haut de la côte. Donc, vraiment une des
485 caractéristiques différentes qu'il importe de préserver parce que ça, ça fait partie de la personnalité
du site.

On a également le système parcellaire. Donc, c'est vraiment la forme des îlots, des terrains
qui est importante à préserver. Les qualités visuelles – j'ai mis à l'écran la vue sur l'église depuis la
rue Sainte-Marie qui va devenir encore mieux, peut-être quand il va y avoir un peu moins de fils,
490 mais il y en avait d'autres.

On pourrait parler également de la vue entre le manoir Masson et l'île-des-Moulins, qui est
très intéressante, et on a, comme je l'ai dit, des sites archéologiques sous nos pieds qui
témoignent de cette longue histoire-là. Donc, des éléments qui sont maintenant disparus, par
495 exemple l'ensemble institutionnel a été remonté sur le haut de la côte, mais le premier ensemble
était en bordure de l'eau et on a des témoins de ça.

Les effets d'une déclaration. Bien, en fait, pour protéger, parce que j'ai parlé de la
personnalité du Vieux-Terrebonne, j'ai parlé des valeurs qu'on essaie de protéger, j'ai parlé des
500 éléments caractéristiques, bien, on fait ça comment? Donc, comment qu'on s'y prend? Bien, c'est
sûr que la déclaration, pour nous, il y a des éléments qui nous permettent, dans la déclaration, des
outils, de protéger ces éléments-là.

On va y venir dans la diapo qui suit sur le régime d'autorisation de travaux. Dans un premier
505 temps, bien, on va parler un peu plus des effets de la déclaration de manière générale. Donc,
qu'est-ce que ça a comme effets? Bien, dans nos autres sites patrimoniaux déclarés, on le voit que
ça a des effets très positifs.

Donc, partout où on a des sites patrimoniaux, c'est vraiment des endroits très, très prisés.
510 Donc, on parle d'un point de vue social, sur les plans économique, culturel, touristique,
environnemental, il y a vraiment des bénéfices à tous ces égards-là.

515 Ça permet également, bien sûr, de pérenniser les efforts et les investissements. Parce que je
sais que vous avez tous, probablement en tant que propriétaires, mis beaucoup d'efforts – et la
Ville – tout le milieu a mis beaucoup d'efforts, mais il faut comprendre que ces efforts-là, les
secteurs urbains, en fait, ça peut changer très rapidement. Il y a des secteurs qui étaient très
valorisés dans les années 90 qui peut-être en 2025, finalement, les dynamiques urbaines ont
changé et qui peuvent se retrouver à risque.

520 La déclaration fait en sorte qu'on a toujours vraiment un garde-fou. La municipalité, le
Ministère qui s'assurent de la protection sur du long terme, pour s'assurer que ces efforts-là ne
soient pas perdus.

525 Par ailleurs, dans le fond, il faut penser – oui, j'en ai parlé, ça, ça va. Puis dans le fond,
l'objectif de la déclaration, bien, c'est bien sûr d'assurer la transmission de cet héritage-là. Donc,
pour s'assurer que vos enfants, vos petits-enfants aient la chance de profiter de ce Vieux-
Terrebonne-là, le comprendre, comprendre sa personnalité.

530 Tantôt, quand j'ai parlé des années 60-70 où on a failli en faire un grand projet de renouveau
urbain ici, bien, sa personnalité aurait été complètement changée, transformée, et la déclaration
permet de s'assurer que l'on conserve, sur du long terme, cette personnalité là unique, qui fait en
sorte que le Vieux-Terrebonne ne ressemble pas au Vieux-Trois-Rivières, ne ressemble pas au
Vieux-Deschambault, il est vraiment unique, caractéristique, puis c'est ça qu'on essaie de garder,
l'unicité du milieu.

535 Enfin, et bien sûr, la déclaration permet de positionner avantageusement le Vieux-
Terrebonne, Terrebonne, avec le Ministère pour, en fait, des investissements subséquents, que ce
soit par exemple dans les ententes de développement culturel, des ententes pour des programmes
d'aide financière. Tous nos sites patrimoniaux déclarés font l'objet de telles ententes qui font en
540 sorte d'assurer que, dans le fond, on ait de l'argent, des fonds, pour faire de nouveaux projets et de
continuer l'entretien de ces secteurs-là.

545 Je l'ai dit, les effets de la déclaration, bien, il y a un bout qui vient avec un régime
d'autorisation de travaux. Ça peut ressembler, si je fais un parallèle, à une réglementation
d'urbanisme, un peu comme dans un PIIA. Dans un PIIA, on a des objectifs, des critères. Si vous
êtes propriétaires, vous avez déjà demandé un permis à votre municipalité, vous le savez. Il n'y a
pas seulement une analyse technique, là, donc ce n'est pas seulement une conformité, mais on
analyse votre projet à sa qualité et, dans le fait, dans le respect de certains principes, de certains
objectifs.

550 C'est un peu la même chose avec une protection avec la déclaration. Donc, il y a un certain nombre de choses qu'on regarde, c'est les éléments qui sont assujettis à notre loi et, dans le fond, je les ai mis à l'écran. Je les résume, c'est du vocabulaire de la loi, ce n'est pas toujours simple à comprendre.

555 « Modifier l'apparence des immeubles ». Grosso modo, tout ce qui touche l'enveloppe, l'extérieur des bâtiments. On repeint un bâtiment, on change le parement, on change la couverture, on modifie des ouvertures, portes, fenêtres, ça prend une autorisation de travaux au préalable. Même chose que dans une municipalité, toujours au préalable, pas a posteriori.

560 Quand on modifie l'aménagement du terrain. Quand on veut agrandir, démolir, faire une nouvelle construction, effectuer des opérations cadastrales, procéder à de l'affichage. Dans tous les cas, en cas de doute, vous pouvez contacter votre municipalité qui vont pouvoir vous aider pour vous répondre à votre question, est-ce que c'est ou non assujetti? Ou mes collègues de la Direction de Lanaudière qui vont aussi pouvoir vous le dire. C'est toujours plus simple de s'informer
565 au préalable.

Par ailleurs, pour encadrer ça, pour vous aider à savoir qu'est-ce qu'on va regarder, bien, il y a des éléments qui ont été inclus dans la loi. C'est des éléments à considérer pour les autorisations de travaux.

570 Notamment, dans la loi, on dit que l'on regarde les valeurs patrimoniales, les éléments caractéristiques, c'est pour ça qu'on vous les a présentés brièvement, parce que c'est des éléments. C'est la première chose qu'on va se poser comme question : est-ce que votre intervention, elle va porter atteinte aux valeurs, elle va faire en sorte que ce message-là va être
575 plus difficile à comprendre ou un élément caractéristique qu'on veut conserver? C'est la première chose qu'on va se poser comme question.

Il va également y avoir, après une déclaration, ça vient... en fait, le Ministère doit faire un règlement et une directive qui permettent de baliser davantage la gestion d'un site patrimonial.

580 Et, enfin, bien, il y a un volet de recours et sanctions. Je le dis, mais ce n'est vraiment pas la perspective dans laquelle on travaille. Ce sont des articles prévus à la loi. En général, on préfère toujours travailler en conciliation, en partenariat avec les gens pour essayer de trouver un compromis entre le fait d'atteindre vos objectifs légitimes, donc on veut que le Vieux-Terrebonne
585 demeure un milieu de vie habité, vivant, mais en même temps, de notre côté, bien, bien sûr, atteindre nos objectifs de protection des valeurs patrimoniales au bénéfice des générations futures.

En terminant, mon dernier volet sur les effets de la déclaration. Bien, en fait, une déclaration, pour que ce soit réussi, on a besoin de parties prenantes qui travaillent ensemble. La première partie prenante, bien sûr, c'est votre municipalité, la Ville de Terrebonne. On travaille avec la Ville depuis plusieurs années parce que, bien sûr, on a déjà des édifices protégés sur lesquels la juridiction de la Ville s'applique également.

Il y a également des lieux comme l'Île-des-Moulins, la maison Bélisle qui sont des institutions muséales. Donc, on travaille déjà avec eux, et la déclaration va faire en sorte de nous rapprocher encore davantage parce que là, les immeubles assujettis vont être plus nombreux, il va falloir encore mieux se coordonner. Donc, c'est vraiment notre premier partenaire.

Puis après ça, bien sûr, ça prend l'implication de tous les partenaires pour que ce soit bien sûr une réussite.

En complément, bien, dans le fond, ce qui est possible également en vertu de la loi, sur du plus long terme, si un jour la municipalité le souhaite, c'est certains territoires qui font l'objet d'un transfert de responsabilités, ce qui fait en sorte que certaines interventions pourraient éventuellement être, dans le fond, regardées uniquement par la municipalité, si elle le souhaite.

Donc, je dis toujours si elle le souhaite parce qu'en fait, certaines personnes pensent qu'on veut, disons, se délester de nos obligations. Non, c'est vraiment toujours quelque chose qui est demandé, qui est souhaité par les milieux puis ça se fait seulement si le milieu a les outils réglementaires, donc une réglementation qui permet de le gérer adéquatement, bien sûr.

Mais il y a aussi plusieurs autres choses qui ne sont pas sous la juridiction du Ministère. Donc, le Ministère et la Ville travaillent en complémentarité, ce qui fait que dans les éléments que j'ai dit tantôt qui étaient assujettis à notre loi, il y a des éléments que vous n'avez pas vus.

Par exemple, il y a toute la question des usages. Ça, ce n'est pas quelque chose qu'on regarde. C'est quelque chose qui est du côté de la municipalité. Nous autres, on va regarder l'effet peut-être d'un nouvel usage sur l'apparence du bâtiment, mais ce qu'on a dans les bâtiments, que ce soit de l'hébergement, par exemple, de courte durée, genre Airbnb, bien ça, c'est quelque chose qui relève de la municipalité, avec ses citoyens, de trouver un consensus sur ces questions-là, mais nous autres, ce n'est pas quelque chose qui est dans notre champ de compétence.

Néanmoins, pour toutes ces questions-là, bien, la municipalité peut compter sur le Ministère pour être un partenaire, pour l'appuyer dans ses démarches si besoin est, notamment par des

625 programmes d'aide financière pour faire des études et pour, dans certains cas, améliorer la réglementation.

630 Enfin, bien, en fait, je pense avoir fait le tour de ma présentation. Je vous remercie beaucoup pour votre attention. Si vous avez des questions, on est là pour y répondre et on espère que comme nous, au terme de la présentation et de ce que vous avez pu recevoir comme informations, vous serez convaincus de l'intérêt patrimonial du Vieux-Terrebonne et que vous aurez envie d'embarquer avec nous dans cette aventure-là, pour le pousser, le faire vivre encore plusieurs décennies.

635 Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

640 Alors, merci, monsieur Lizotte, merci monsieur Boisvert. Et, effectivement, on est rendu à la période de questions. Avant de vous encourager à vous présenter au micro ou de voir si on a des questions des gens qui participent à distance, j'aimerais saluer monsieur le maire qui s'est joint à nous il y a quelques instants. Donc, monsieur Traversy, bienvenue, on est très, très heureux que vous soyez avec nous pour discuter de ce remarquable projet pour le Vieux-Terrebonne.

645 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

LA VICE-PRÉSIDENTE :

650 Alors, on a deux micros, qui sont de part et d'autre de la salle, pour des questions qui peuvent être de nature technique ou dans l'approche, dans le processus, dans les effets, donc, de cette déclaration-là, et je vous encourage donc à profiter de la présence des experts du Ministère s'il y avait des questions sur la présentation que vient de faire monsieur Lizotte.

655 Je vous demande cependant, comme je l'ai fait en début de rencontre, de réserver vos commentaires sur le projet lui-même, vos opinions, vos souhaits pour la deuxième partie de la soirée.

660 Alors, je vous demanderais de vous identifier avant de prendre la parole, pour les fins de l'enregistrement.

M. RAYMOND PAQUIN

M. RAYMOND PAQUIN :

665 Raymond Paquin, je suis président de Patrimoine Histoire Terrebonne. J'ai une question, mais je pense que vous y avez répondu, mais je vous la pose quand même : habituellement, quand on regarde le Vieux-Terrebonne, c'est un ensemble qui va jusqu'à la rue Chapleau, pour être franc.

670 Moi, je suis un résident depuis toujours, puis ça m'a surpris, à priori, que vous arrêtiez à Saint-Joseph. Et vous l'avez expliqué un peu tantôt, vous avez dit que ça ressemble à la carte de 1850, je veux bien comprendre, mais d'un autre côté, il y a quand même certaines valeurs architecturales sur Laurier, mais sur Chapleau, la Globe Shoe, vous l'oubliez, là.

675 Je trouve que... mais c'est plus une question que je vous pose qu'un commentaire. Je vous demande, pourquoi vous avez précisément arrêté, au niveau de l'est, à Saint-Joseph?

M. BRUNO BOISVERT :

680 Sylvain avait, en partie, répondu. Dans le fond, puis ça fait partie des réflexions qu'on a eues aussi sur un certain nombre de rues, dont celle-ci en particulier. C'est en fonction de la densité patrimoniale. Ça fait quelques fois qu'on entend le commentaire, c'est certain que c'est quelque chose que le Conseil aussi va noter, mais le choix qui a été fait, c'est vraiment en fonction de la densité. On s'est concentré là où on jugeait qu'il y avait une plus grande densité patrimoniale.

685 Ça fait en sorte qu'on a laissé tomber certains éléments qui, parfois, est un peu plus déchirant, mais c'est en fonction de cette concentration-là vraiment qu'on a arrêté notre choix, tout en sachant, quand même, qu'il y a une complémentarité quand même dans l'action qui se fait avec la Ville aussi.

690 Donc, on est allé vraiment sur cette concentration-là et on demeure convaincus que la réglementation de la Ville sur les territoires qui sont limitrophes, qui ont aussi un certain intérêt, il n'y a pas de doute, vont être gérés de manière tout aussi exceptionnelle.

695 Donc, c'est un peu l'idée, mais la consultation est là aussi pour qu'on puisse vous entendre. Je pense que vous avez aussi rédigé un mémoire, si je ne me trompe pas de votre côté ou, en tout

cas, c'est toujours possible de l'acheminer pour que le Conseil puisse en prendre compte puis le présenter au ministre. Donc, c'est un très bon commentaire.

700

**M. MATHIEU TRAVERSY,
MAIRE DE TERREBONE**

705

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Monsieur le Maire?

710

M. MATHIEU TRAVERSY :

Merci beaucoup tout d'abord à la commission de vous être déplacés aujourd'hui à la ville de Terrebonne. On est très heureux de vous recevoir. En tout cas, vous voyez la participation citoyenne aujourd'hui, on vous attendait de pied ferme à Terrebonne.

715

Donc, je suis un ami du Patrimoine Histoire Terrebonne, donc du président qui s'est présenté. Je suis à la droite donc de notre conseiller du Vieux-Terrebonne, actuellement. C'était pour une question de pédagogie. Vous avez parlé beaucoup de l'extérieur des bâtiments. Pour rassurer la population en ce qui concerne l'intérieur, est-ce qu'il y a de la souplesse, est-ce que c'est plus permissif? J'aimerais que vous puissiez aussi élaborer pour rassurer les citoyens qui se sont présentés aujourd'hui.

720

Donc, évidemment, la façade extérieure est surveillée, qu'en est-il de l'intérieur?

725

M. BRUNO BOISVERT :

On ne porte pas de regard sur l'intérieur, donc la réponse est aussi simple que ça. Donc, on est vraiment sur les éléments extérieurs des immeubles. Donc, tout ce qui est lié à l'intérieur, bien, il y a parfois un régime qui peut s'appliquer du côté de la municipalité, mais de notre côté, ce n'est vraiment pas des éléments qu'on va regarder pour des bâtiments qui sont situés dans le site patrimonial – dans les sites patrimoniaux, tout court. C'est une bonne question.

730

LA VICE-PRÉSIDENTE :

C'est une réponse claire. Celle-là est facile.

M. BRUNO BOISVERT :

Oui.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Celle-là était facile.

M. BRUNO BOISVERT :

Oui, oui. La réponse, c'est non.

M. CLAUDE MORIN

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a d'autres questions pour les représentants du Ministère? Oui, monsieur. Je vous remercie de vous identifier.

M. CLAUDE MORIN :

Alors, bonsoir. Mon nom c'est Claude Morin, j'habite au 245, boulevard des Braves. Ma question est très technique. Ayant vécu les 50 années dont vous avez fait l'éloge et l'histoire tantôt, j'ai une question très technique à vous poser.

Au moment où on s'en vient dans un quartier qui est reconnu au niveau du Québec, au niveau de notre municipalité, que les pouvoirs soient remis à la municipalité, est-ce qu'il y a possiblement un retour en arrière? Et je m'explique : on a connu, à travers ces années-là, plusieurs administrations municipales et le respect du patrimoine ou de l'intervention dans des bâtiments, il a fait ça comme ça, là. Surtout, dans les dernières années où on a eu carrément... vous n'allez sûrement pas classer ces bâtiments-là.

770 Alors, moi, je veux savoir, quelle protection qu'on a le jour où les citoyens s'engagent, s'engagent et font des choses, des interventions nécessaires, quelle garantie que dans, je ne sais pas, moi, disons quatre ans, il n'y aura pas un nouveau conseil qui va changer le zonage, qui va permettre plein de choses?

775 Ça devient un peu, pour les gens qui ont mis des efforts, qui ont mis l'argent, de se retrouver avec un voisin, avec un promoteur qui fait, je ne dirai pas n'importe quoi, là, mais qui ne respecte pas les règles? C'est ma question, merci.

M. BRUNO BOISVERT :

780 Bien, ce que le site patrimonial déclaré permet, c'est cette pérennité-là. Je pense que je pourrais dire, dans le fond, que le Ministère s'engage à gérer le lieu. Si vous réferez à une éventuelle délégation qui serait donnée à la Ville, c'est quelque chose qui se fait de manière très concertée avec la Ville et pour laquelle il y a des échanges régulièrement. Donc, c'est quelque chose qui se délègue.

785 Mais advenant qu'il y ait des changements ou qu'il y ait une volonté d'aller à l'encontre de la protection du patrimoine, c'est quelque chose qui se reprend du côté du Ministère. Donc, la présence du Ministère, elle est là pour rester dans le temps, dans cet objectif-là de protection, donc peu importe les changements qui pourraient survenir du côté du conseil municipal.

790 Et on est fort heureux, monsieur le maire, de travailler main dans la main avec vous. Je le disais tantôt, avec l'administration, c'est vraiment un réel bonheur. Donc, on est vraiment dans un timing, comme on dit en bon français, merveilleux pour travailler à cette protection-là.

795 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

Si vous permettez?

M. BRUNO BOISVERT :

800 Non, non, j'ai compris. J'ai compris. Je voyais ses grands yeux me regarder, je me suis dit peut-être que... j'ai compris.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Mais peut-être ajouter un élément de plus là-dessus, parce qu'on le voit déjà, on le vit dans les autres sites patrimoniaux déclarés, le statut de site patrimonial déclaré a préséance sur toutes les réglementations et le zonage municipal. Donc, pour pouvoir faire une intervention dans un site déclaré, il faut évidemment avoir le permis de la Ville, mais il faut avoir l'autorisation du Ministère.

Donc, s'il y a des reculs à la Ville, le site patrimonial déclaré, lui, il demeure avec la protection des valeurs.

M. BRUNO BOISVERT :

Absolument.

Mme VALÉRIE BIZIER

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Madame?

Mme VALÉRIE BIZIER :

Bonsoir. Mon nom est Valérie Bizier, je suis citoyenne de Terrebonne. En fait, c'est simplement pour mentionner que ma réflexion, suite à l'écoute de votre présentation, allait dans le même sens que monsieur Paquin, c'est-à-dire que moi, l'élément qui m'a surprise, c'est quand vous avez parlé de la rue Chapleau.

Donc, je ne travaille pas pour Patrimoine Histoire Terrebonne, mais comme citoyenne, je trouve ça important la Globe Shoe. Donc, je voulais aussi le mentionner.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

M. BRUNO BOISVERT :

Merci.

845

Mme LEICA LECLERC

LA VICE-PRÉSIDENTE :

850

Madame?

Mme LEICA LECLERC :

855

Bonjour, moi c'est Leica Leclerc, je suis propriétaire d'un salon de coiffure, MicroKlimat Coiffure, situé dans le Vieux-Terrebonne. Pour nous, dans le fond, on n'est pas propriétaires de la bâtisse, par contre, j'avais une interrogation par rapport aux affichages. Nous, on est locataires, par contre on est propriétaires de notre salon, donc je voulais savoir, à partir du moment où ça devient patrimonial, par rapport aux commerçants, aux affiches, ou tout ce qui est illustré à l'extérieur et tout ça, est-ce qu'on a un enjeu que nous on peut choisir?

860

Est-ce qu'on doit passer par le patrimoine pour avoir, dans le fond, une législature au niveau des affichages, au niveau... donc, je me questionnais à savoir dans ce cas-ci, comment ça fonctionne? Est-ce que c'est le propriétaire qui doit gérer un peu cet aspect-là ou c'est les commerçants qui sont un peu plus libres arbitres sur ces aspects-là?

865

M. BRUNO BOISVERT :

La réponse, c'est que l'affichage est assujéti à la réglementation du Ministère. Donc, il y a une autorisation à demander. Là, à savoir, est-ce que c'est votre propriétaire ou vous-même, là, c'est peut-être un peu plus en fonction de votre bail, donc je ne saurais pas répondre précisément. Mais l'intervention nécessite une autorisation du ministère de la Culture.

870

Donc, soit c'est le propriétaire directement qui le demande ou vous êtes mandatée en fonction de votre bail ou de l'entente que vous avez avec votre propriétaire pour demander votre autorisation, tout comme vous le feriez avec la Ville, finalement.

875

Mme LEICA LECLERC :

880 O.K., merci.

M. BRUNO BOISVERT :

885 Plaisir.

Mme LEICA LECLERC :

890 Merci, monsieur le maire. Dans le fond, en ce moment, on a déjà un affichage que tous les commerçants ont déjà un écriteau, c'est seulement si on doit le modifier ou changer que là, on doit faire appel...

M. BRUNO BOISVERT :

895 Oui. Oui, oui.

Mme LEICA LECLERC :

900 O.K., Ça fait que ça veut dire que tous les commerçants, dans le fond, qu'ils soient propriétaires ou non, vont devoir faire une demande si jamais il y a une modification apportée.

M. BRUNO BOISVERT :

905 S'il y a une modification. Tout ce qui existe, tout est beau, là. On ne remet pas ça en question.

Mme LEICA LECLERC :

Il n'y a pas un « rebranding » ou des choses comme ça?

910 **M. BRUNO BOISVERT :**

Non, non, non. Non, on ne vous fait pas... non. Très bonne question. Non, on n'ira pas là, c'est promis.

915 **Mme LEICA LECLERC :**

O.K. Merci.

920

M. FRANÇOIS LEBEL

M. FRANÇOIS LEBEL :

925

Bonsoir, François Lebel, propriétaire dans le Vieux-Terrebonne. En fait, ma question est peut-être un peu spécifique puis elle se répond peut-être plus rapidement par un oui ou un non. J'ai un bâtiment en fond de cour, une vieille grange, puis je me demandais si elle était assujettie au patrimoine. Si j'avais des travaux à faire dessus, je vais avoir aussi des demandes à faire auprès des différents paliers, j'imagine?

930

M. BRUNO BOISVERT :

Oui.

935

M. FRANÇOIS LEBEL :

Oui?

M. BRUNO BOISVERT :

940

Oui. J'adore les questions.

945

M. GILLES FONTAINE

M. GILLES FONTAINE :

C'est vraiment pour comprendre la réponse à la question de monsieur le maire.

950

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous vous identifier?

M. GILLES FONTAINE :

Désolé, Gilles Fontaine, je suis résident de Terrebonne. Je veux revenir aux usages?

M. BRUNO BOISVERT :

Oui.

M. GILLES FONTAINE :

Donc, ce que je comprends de votre réponse, c'est que les pouvoirs de surveillance sont conservés à la municipalité?

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Pour les usages.

M. GILLES FONTAINE :

Pour les usages.

M. BRUNO BOISVERT :

Oui.

M. GILLES FONTAINE :

Ce sera à la municipalité de bien gérer ça?

M. BRUNO BOISVERT :

Absolument.

M. GILLES FONTAINE :

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS DI PIETRO

M. JEAN-FRANÇOIS DI PIETRO :

Bonjour. Jean-François Di Pietro pour Patrimoine Histoire Terrebonne. Donc, juste pour faire du chemin sur le commentaire de mon collègue Raymond et de madame Bizier, on parlait donc du périmètre qui a été circonscrit, je serais curieux de connaître votre méthode de travail. J'aimerais ça avoir des détails.

Moi, j'ai regardé un petit peu cette semaine l'inventaire du patrimoine bâti. Il y a aussi eu un diagnostic du Vieux-Terrebonne fait en 2018, super intéressant. Donc, de votre côté, ça a été quoi, les outils, peut-être pour déterminer ce périmètre-là?

M. BRUNO BOISVERT :

Ça va être beaucoup plus intelligible si Sylvain vous répond de manière... de long en large.

M. SYLVAIN LIZOTTE :

Oui. Bien, en fait, les éléments que vous avez soulevés, effectivement, le diagnostic qui avait été fait dans le cadre du projet de PPU, ça a été un de nos intrants. Il y a eu également, bien, toutes les cartes puis les plans anciens.

Également, on avait commandé des études. Donc, études historiques, urbanistiques, paysagères.

Il y avait également l'inventaire, puis c'est un peu, comme, je pourrais vous le dire, on a mis différentes couches une par-dessus l'autre, puis on a dit : bien, voici où se trouvent les bâtiments anciens. Voici quelle était la forme urbaine aux différentes époques. Voici où on a des vues intéressantes, où on a du patrimoine archéologique.

Et on est allé chercher des endroits où il y avait une plus grande concentration, sachant qu'il y a des endroits, des fois, qu'on avait des choix un peu difficiles à faire, puis on se disait : oui, on aimerait ça se rendre jusque-là, mais si on se rend jusque-là, ça veut dire qu'on a dix citoyens qu'on doit leur demander de demander l'autorisation de travaux, alors que leur bâtiment, peut-être, ne sont pas patrimonial, ne contribuent pas aux valeurs du site.

Ce qui fait que c'est sûr que là, des fois, on essaie de trouver un équilibre entre dire, bien, on va aller chercher vraiment un périmètre qui va nous permettre de parler des différents volets de l'histoire. Par exemple, on parlait tantôt de l'incendie. On va aller chercher un territoire qui va nous permettre de parler de l'incendie, sans aller en chercher trop grand, puis faire en sorte qu'on ait beaucoup de citoyens qui fassent en sorte, qui disent, bien, pourquoi, moi, je demande une autorisation, je suis propriétaire d'un bâtiment de 1960 qui ne contribue pas?

Donc, c'est un équilibre qu'on essaie de trouver. Ce n'est pas une science exacte, il faut le dire quand même, puis c'est pour ça qu'on est là pour vous écouter. Donc, c'est toujours une espèce d'équilibre entre l'histoire, les caractéristiques patrimoniales, mais aussi des effets, qu'est-ce que ça fait pour les gens. Donc, si on va chercher trop grand, bien, on a plus de monde, peut-être qui ont quand même des contre-effets.

Donc, c'est un peu tout ça. On travaille, disons, en couches et on essaie de trouver une plus grande concentration.

M. BRUNO BOISVERT :

Si je peux compléter, l'intérêt aussi qu'on a vu rapidement, qui était visible avant même qu'on l'étudie, c'est de pouvoir retrouver ce que Sylvain a nommé, les différentes facettes du lieu.

Donc, pour nous, c'était important de refléter cette espèce de microcosme là, dans le fond, historique qui est vraiment exceptionnel. Donc, le volet plus industriel ou proto-industriel, le volet de la grande bourgeoisie, le volet plus artisan, le volet institutionnel, donc ce mariage-là raconte une histoire qui est vraiment super intéressante. Donc, pour nous, c'était important d'aller chercher tous ces morceaux-là dans les limites de la plus grande concentration qu'on pouvait trouver.

Donc, c'est un peu tous ces éléments qui ont fait en sorte qu'on est parti puis on a tenté de recentrer le plus possible vers ce qui nous apparaissait le plus riche puis qui raconte le plus, je dirais, fidèlement cette histoire-là.

M. ROBERT AUGER

1065 **M. ROBERT AUGER :**

Bonsoir. Mon nom, c'est Robert Auger. Je suis conseiller municipal à la Ville de Terrebonne et restaurateur dans le Vieux-Terrebonne.

1070 Alors, merci beaucoup pour la présentation, félicitations, c'est très clair, et j'en profite pour profiter de la présence de mon collègue ici, André Fontaine, monsieur patrimoine, qui est à côté de moi, qui a pensé à ça depuis des décennies déjà. Donc, félicitations, André, pour tout ton travail au niveau du patrimoine.

1075 **M. BRUNO BOISVERT :**

C'est du patrimoine immatériel.

1080 **M. ROBERT AUGER :**

Ma question est : est-ce que le Ministère va faire des représentations auprès des compagnies d'assurance pour avoir peut-être un regroupement pour que les propriétaires du site cité patrimonial aient de meilleurs prix pour assurer leur bâtiment?

1085 **M. BRUNO BOISVERT :**

On travaille en ce moment extrêmement fort avec les grandes compagnies d'assurance. Je dis, on travaille extrêmement fort parce qu'on sait que c'est un élément important, ça peut être un enjeu dans certains cas.

1090 Donc, je n'ai rien à vous annoncer maintenant, mais je peux vous dire que dans les 20 dernières années où j'ai été au Ministère, en ce moment, il y a quelque chose qui se passe, en bon français, qui fait en sorte que je crois qu'on va pouvoir vous annoncer des choses intéressantes dans les prochains mois, mais sans vous annoncer une révolution, je peux vous dire que pour une première fois, il y a une sincère... un sincère travail puis une écoute, et une volonté du côté des assureurs de travailler à trouver des solutions.

1095

Donc, la réponse c'est oui, puis c'est déjà en cours.

1100 **M. ROBERT AUGER :**

Merci.

1105 **M. BRUNO BOISVERT :**

Merci beaucoup.

1110 **M. SAMUEL**

M. SAMUEL :

1115 Bonjour, Samuel, commerçant du Vieux-Terrebonne. J'avais deux questions, la première étant – un peu plus tôt, vous avez parlé un peu qu'on deviendrait un partenaire privilégié avec le Ministère et d'une gestion partagée avec la Ville et Québec. On dirait que ce que j'en comprends, c'est une lourdeur bureaucratique et puis ma question est simple, c'est juste : est-ce qu'on doit s'attendre, en tant que commerçants ou citoyens, à des délais plus interminables pour faire autoriser nos travaux ou pas?

1120 **M. BRUNO BOISVERT :**

1125 La réponse, c'est non, O.K., puis on est à l'écoute, je veux dire, il y a des gens sur le terrain. Donc, vous dites à Québec, on est concrètement sur le terrain, puis notre objectif c'est de pouvoir répondre en même temps que la Ville, donc faire en sorte que... notre objectif, en fait, si je le dis simplement, c'est que vous ne sentiez pas la présence du Ministère. C'est ça, l'objectif final, finalement.

1130 Puis je pense qu'on y réussit, puis on est là pour entendre puis pour comprendre. Si vous avez des projets plus d'envergure, venez nous voir avant pour qu'on puisse les travailler ensemble, puis qu'on puisse dire un peu comment on les voit. Donc, je pense que ça, cette présence-là du Ministère, qui est un petit ministère, fait en sorte qu'on est concrètement, sincèrement capable de travailler avec vous pour ne pas générer ce genre de délai là.

1135 Puis notre objectif, je le dis parce que c'est intéressant, vous êtes commerçant, on ne veut pas en faire un milieu fermé, un musée à ciel ouvert à tout prix. On était, cet après-midi encore,

dans le Vieux-Terrebonne, on est venu souvent, à chaque fois, on est jeté à terre de voir le dynamisme. Donc, on sait que c'est fondamental qu'il y ait des interventions puis de faire en sorte qu'on puisse contribuer, dans le fond, à cette vitalité-là.

Donc, on a vraiment ce souci-là, sincèrement.

M. SAMUEL :

Puis ma deuxième question, c'était par rapport à l'aide financière disponible. Vous n'en avez pas parlé, je ne sais pas si c'était prévu plus tard, pouvez-vous nous dire un ou deux mots là-dessus?

M. BRUNO BOISVERT :

Oui. On a un programme en ce moment qui est cofinancé avec la Ville, donc qui est déjà en vigueur pour des travaux de restauration, là. Donc, tout ce qui a trait à des travaux patrimoniaux sur l'extérieur, comme on ne contrôle pas l'intérieur, donc sur l'extérieur, donc c'est déjà des programmes qui sont en vigueur.

Sylvain l'a mentionné, donc vous allez me dire : bien, c'est déjà en vigueur, puis on n'est pas un site déjà... mais, dans l'histoire, l'intervention puis les investissements du Ministère se font massivement dans les sites patrimoniaux déclarés, donc ce soutien-là, la pérennité de la gestion, la réponse de tantôt, il y a des programmes qui suivent aussi, puis dans la durée.

M. SAMUEL :

Merci beaucoup.

M. OLIVIER BRAULT

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

M. OLIVIER BREault :

1175

Bonsoir. Mon nom est Olivier Brault, je suis propriétaire dans le Vieux-Terrebonne. Premièrement, merci pour la présentation, c'est vraiment très clair.

1180

Je me pose une question : tout à l'heure, vous avez parlé des pressions qui avaient été exercées depuis plusieurs années sur l'ensemble patrimonial. Je suis musicien, donc je vais parler en termes musicaux. Vous avez sûrement remarqué, en faisant l'analyse de la zone que vous voulez déclarer, plusieurs éléments qui forment des dissonances, des dissonances par rapport à l'ensemble patrimonial, des dissonances qui sont assez récentes.

1185

Donc, ma question c'est : à l'intérieur du périmètre que vous avez déterminé, est-ce que tout ce qui est contenu à l'intérieur devient, par lors, absolument immuable à partir du moment où il y a la déclaration, y compris les dissonances par rapport à l'ensemble patrimonial?

M. BRUNO BOISVERT :

1190

Immuable, bien, je comprends un peu le sens de votre question. L'objectif, c'est qu'il n'y a rien d'immuable. Donc, vous changez votre parement... vous changez votre parement, on va travailler avec vous pour que vous mettiez, si vous avez une maison patrimoniale, un parement patrimonial.

1195

Les éléments contemporains qui y sont, ils sont là, puis on ne les transformera pas en du "faux patrimoine". Je ne sais pas si c'est ça la question, au juste, ou on n'exigera pas des démolitions ou des changements...

1200

M. OLIVIER BRAULT :

Non, il ne s'agit pas d'exiger des démolitions, mais si un jour, un futur propriétaire d'une dissonance décidait de l'harmoniser avec le reste du quartier, ce serait possible?

1205

M. BRUNO BOISVERT :

Bien oui.

M. OLIVIER BRAULT :

Très bien, merci.

M. BRUNO BOISVERT :

Ah oui, absolument. On va toujours travailler dans le sens d'améliorer, entre guillemets, certains éléments qu'on juge qui peuvent être améliorés, absolument.

Mme CASSANDRA SMITH

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Madame?

Mme CASSANDRA SMITH :

Bonjour, Cassandra Smith, directrice générale de Patrimoine Histoire Terrebonne et également membre du conseil local du patrimoine.

Alors, ma question va faire écho aux propos d'Olivier, en fait. Je me questionnais un peu sur les critères. Je comprends qu'avec les PIIA, on a une notion quand même d'évaluation de la qualité, donc moi, ça me sonne quand même une certaine subjectivité, là. Je comprends qu'il y a aussi des critères, mais qu'il y a le volet appréciation.

Donc, je me questionne sur les citoyens quand ils vont préparer leur demande d'autorisation, notamment sur l'accompagnement qu'ils vont avoir de la part du Ministère, parce que je sais qu'à la Direction de l'urbanisme, il y a des gens qui accompagnent les citoyens, qui vont les aider à retravailler leur projet de manière à en améliorer la qualité, puis à ce qu'ils comprennent mieux aussi le cadre bâti, l'harmonisation et tout.

Donc, est-ce que les citoyens peuvent s'attendre à trouver le même genre d'aide au niveau du Ministère dès à présent puisque la réglementation est déjà en vigueur?

M. BRUNO BOISVERT :

Oui.

Mme CASSANDRA SMITH :

O.K., et... oui?

M. BRUNO BOISVERT :

Bien oui, absolument. Dans le fond, je pense qu'il faut partir de l'idée, si vous faites des travaux de restauration patrimoniale, on change un parement en bois, on le remet en bois, vous pouvez faire une validation auprès de nous, mais on est dans le bon état d'esprit, donc il n'y a pas nécessairement de travail en profondeur.

Moindrement qu'il y a des doutes, un, ou qu'il y a des projets un petit peu plus d'envergure, c'est certain que nous, on privilégie que vous veniez nous voir avant pour qu'on puisse vous orienter, travailler avec vous, vous suggérer. C'est vraiment le monde idéal, ça, puis on a des gens à la Direction régionale qui sont là pour ça.

Mme CASSANDRA SMITH :

Parce que justement, il y a certaines personnes qui se connaissent un peu plus que d'autres, donc qui sont à l'aise d'arriver et de proposer des détails architecturaux plus complets. Il y en a d'autres qui veulent bien faire, mais qui ne savent pas nécessairement comment le faire, donc je me questionnais aussi sur, est-ce qu'il y a des critères minimaux qui vont être divulgués aux citoyens et un peu leur servir de référence ou des outils d'accompagnement pour qu'ils puissent faire leur bout de chemin, là?

M. BRUNO BOISVERT :

L'objectif du Ministère c'est de faire en sorte d'avoir un règlement aussi, là, pour amener un peu plus de clarté au niveau des interventions. Donc oui, à terme, une fois que le processus aura été complété, il y aura ce genre d'outils là qui vont être rendus disponibles.

Mme CASSANDRA SMITH :

Parfait. Puis en lien, justement, avec la réglementation, l'autre questionnement que j'avais c'était que dans le moment, avec le Règlement de citation que la Ville a mis en place, on retrouve des balises quand même assez claires. Par exemple, si je pense aux matériaux, c'est-à-dire une obligation de s'en référer aux matériaux qui sont là présentement, au minimum, dans le comparable, ou à l'identique, si possible, ou bien de les améliorer. Évidemment, quand c'est possible puis il y a une ouverture des propriétaires, on essaie toujours de travailler pour aller vers l'amélioration, la restauration pour que ce soit harmonieux avec les composantes actuelles.

Donc moi, je me demandais, est-ce que les propriétaires doivent s'attendre à ce que désormais on pousse plus uniquement du côté de la restauration ou si on va y aller un peu avec ce que moi j'appelle une clause grand-père, du genre : c'était là, donc j'ai le droit de remettre la même chose, ou si ce temps-là, ça va être fini avec la nouvelle réglementation, puis forcément, on va dire : on y va vers la restauration?

M. BRUNO BOISVERT :

On va limiter, on va pousser très fort en accompagnement pour la restauration. Chaque cas est un peu particulier, mais on prend chaque contexte pour ce qu'il est, là. Donc, je ne peux pas vous dire que systématiquement, c'est vers ça qu'on va aller. Des fois, les retours sont plus difficiles, demandent des investissements vraiment importants, donc on essaie d'y aller vraiment en fonction de chacun des contextes, des capacités, mais c'est sûr, l'objectif numéro 1, c'est la restauration ou la réintroduction de matériaux qui cadrent avec le cadre bâti.

Donc, c'est vraiment vers là où on veut aller, puis c'est vraiment vers là qu'on va vouloir amener nos programmes aussi. Donc, c'est un peu ça, l'idée d'avoir des programmes, c'est pour appuyer cette intention-là qui est forte, à faire en sorte qu'il y ait de la restauration.

Mais je dirais, de manière générale, puis c'est pour ça qu'on travaille bien avec la Ville, on est vraiment dans la même optique que ce que la Ville fait en ce moment dans le Vieux-Terrebonne, là. Donc, je pense qu'on est vraiment à la même place.

Mme CASSANDRA SMITH :

Parfait. Puis là, j'enlève mon chapeau de conseillère du Conseil local du patrimoine, je remets celui de directrice. Tantôt, vous avez parlé d'entente de développement culturel, les

1320 fameuses EDC qu'on connaît, est-ce qu'il nous est permis de penser, évidemment après avoir apporté de l'aide aux propriétaires, que les organismes auront peut-être une petite part du gâteau pour contribuer à la mise en valeur de ce nouveau site patrimonial déclaré à travers les ententes de développement culturel? Est-ce qu'un jour, ce serait dans les cartons?

M. BRUNO BOISVERT :

1325 En fait, les ententes, et en patrimoine et en restauration et ententes de développement culturel nous permettent de faire différentes actions en culture, au sens large, en patrimoine, en lecture, même. La dimension d'un site patrimonial déclaré, de la manière dont je pourrais le dire, pour répondre de manière la plus évasive possible, c'est que ça va venir nécessairement, dans toutes les ententes, teinter ces ententes-là.

1330 Donc, s'il y a des actions de mise en valeur, bien nécessairement, ça devient la propriété du Ministère à certains égards, mais c'est un jeu de négociations avec la Ville aussi, en fonction des priorités, des enveloppes, tout ça, mais la dimension d'un site patrimonial vient nécessairement teinter la programmation d'une entente.

1335 Après ça, je ne peux pas vous garantir des subventions ultérieurement.

Mme CASSANDRA SMITH :

1340 Parfait. Donc, je vous laisse avec mes questions dignes d'une campagne électorale. Merci.

M. BRUNO BOISVERT :

1345 Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1350 Merci beaucoup. Alors, je pense que ça clôt la période des questions. Toutes des questions très pertinentes, je pense, qui nous amènent à une meilleure compréhension de ce qui est proposé et des impacts de tout ça.

1355 Alors, il me reste à remercier monsieur Boisvert, monsieur Lizotte pour cette présentation-là et nous, on va pouvoir passer à la partie officielle de consultation, donc vous entendre, entendre les gens qui ont demandé des prises de parole ce soir.

Alors, merci beaucoup.

1360 **M. BRUNO BOISVERT :**

1365 Merci beaucoup à vous. Je vais juste vous dire qu'on est vraiment épatés de voir le nombre de personnes qu'il y a ici, sincèrement. Ça témoigne de ce qu'on a vu tout au long de ces années, l'engagement, la fierté. Donc, sincèrement, je ne m'attendais vraiment pas à voir autant de monde puis avec des questions aussi précises et pertinentes.

Donc, je vous remercie vraiment, c'est une grande fierté d'être ici.

1370 **PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES**

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1375 Bravo. Alors, je vais maintenant inviter mes collègues du comité d'audition, les membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec, à se joindre à moi ici à l'avant. Donc, monsieur André Chouinard, consultant en patrimoine et en aménagement du territoire; madame Andrée-Anne Coll, urbaniste, et madame Dominique Lalande, qui est archéologue. Alors, merci à vous trois.

1380 Nous avons tout d'abord ce soir, trois interventions qui ont été programmées et, par la suite, nous ouvrirons à des participants dans la salle ou en ligne.

1385 Alors, j'accueillerais d'abord – bien, chaque participant aura cinq minutes pour exposer son point de vue, faire sa présentation et nous aurons par la suite un moment d'échanges avec les membres du Conseil. Évidemment, cet exercice-là, cette discussion-là nous sert, nous, à enrichir le rapport de consultation et à préparer, étoffer donc l'avis du Conseil.

1390 Alors, nous avons pris connaissance des mémoires qui ont été déposés à l'avance, je peux vous en assurer, ce qui nous permettra des échanges fructueux.

La première intervention, j'invite monsieur Serge Villandré, directeur général de la Ville de Terrebonne. Monsieur Villandré.

1395

M. SERGE VILLANDRÉ

M. SERGE VILLANDRÉ :

1400

Bonsoir tout le monde. Donc, la soirée est bien entamée, mais je voulais profiter de l'occasion pour dire quelques mots puis vous remercier d'être présents ce soir.

1405

Donc, merci de participer à cette consultation publique organisée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec.

La Ville de Terrebonne reconnaît l'importance de conserver le patrimoine bâti qui constitue notre mémoire collective et qui façonne notre identité.

1410

En mars 2024, nous avons adopté notre première politique du patrimoine qui s'intitule *Notre patrimoine vivement présent*. Elle vise notamment à reconnaître et à protéger nos richesses historiques, mais aussi à définir le rôle de la Ville, soit d'être exemplaire, de concerter les acteurs et d'assurer la pérennité du patrimoine.

1415

Étudier la possibilité de déclarer le Vieux-Terrebonne comme site patrimonial est donc l'une des actions prioritaires de notre politique. Aujourd'hui, ce soir, un jalon important est franchi avec la tenue de cette consultation publique.

1420

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement toutes les parties prenantes, donc les membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec, les experts qui ont analysé et documenté la valeur exceptionnelle du site, nos partenaires institutionnels, les citoyennes, citoyens et organismes dont la contribution enrichit le processus, monsieur le maire, les conseillères, conseillers municipaux, ainsi que les employés de la Ville qui ont également contribué.

1425

C'est votre engagement collectif qui nous permet d'être rassemblés ici ce soir.

Au nom de la Ville de Terrebonne, nous réitérons notre pleine et entière collaboration pour la suite des choses. Nous sommes déterminés à poursuivre ce travail d'équipe avec le Ministère, le

1430 Conseil et l'ensemble de nos partenaires. Ceci, afin d'assurer la protection, la mise en valeur et la transmission de ce patrimoine aux générations futures. Ensemble, nous pouvons transformer cette reconnaissance en levier de fierté et de vitalité pour notre communauté : vitalité culturelle, touristique, économique.

1435 D'ailleurs, nous vous déposons, séance tenante, ce soir, notre lettre d'appui au projet de déclaration du site patrimonial et merci à chacune et à chacun d'entre vous pour votre présence et votre engagement.

Bonne soirée de consultation.

1440 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

Restez avec nous. Restez avec nous. Oui, on va prendre votre lettre avec grand plaisir.

M. SERGE VILLANDRÉ :

1445 Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1450 En fait, on veut profiter de votre présence pour approfondir peut-être un petit peu certains éléments de l'engagement de la Ville dans ce processus-là, qui est un processus quand même important, avant que le gouvernement puisse statuer au final.

1455 Moi, je me demandais, évidemment, on voit puis on a entendu ce soir la profondeur de l'engagement des autorités municipales, puis on est dans la durée, c'est un exemple qui est quand même – je vais renchérir sur ce que mes collègues du Ministère exprimaient – c'est quand même une situation exceptionnelle que cet engagement-là et cette mobilisation-là de tout le milieu.

1460 Vous êtes depuis longtemps engagés, alors qu'est-ce que ce nouveau statut-là va apporter de plus pour vous?

M. SERGE VILLANDRÉ :

1465 L'important, ça va nous aider à assurer, comme je le mentionnais tantôt, la pérennité, de mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et aussi d'assurer que les citoyens sont parties prenantes aussi dans ces décisions-là.

1470 Nous avons déjà pris des actions et des projets, comme l'enfouissement des fils dans le Vieux-Terrebonne, c'est un élément qui est fondamental, qui va permettre de mettre davantage en valeur le site. Nous avons aussi un employé qui est spécialisé dans le patrimoine. Donc lui également, il va faire un transfert de connaissances aux autres employés.

Donc, on a déjà des éléments de base pour assurer cette pérennité, comme je mentionnais, et la mise en valeur.

1475 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

Excellent. On souhaiterait que ça essaime dans d'autres villes du Québec – c'est un petit commentaire éditorial.

1480 Je vais passer la parole à mes collègues. Madame Coll?

Mme ANDRÉE-ANNE COLL :

1485 Oui. Je sais qu'on est assez tôt – entre guillemets – dans le processus, encore une fois, mais on en a entendu un petit peu parler ce soir, la question du transfert de responsabilités ou de délégation de gestion. Sachant aussi que c'est possible de ne pas transférer toutes les responsabilités, qu'il y a certains travaux qui peuvent être à la Ville, d'autres qui demeurent au Ministère, est-ce que c'est quelque chose que la Ville envisage? Est-ce qu'il y a déjà eu des réflexions qui ont eu lieu par rapport à ça?

1490 **M. SERGE VILLANDRÉ :**

1495 Il y a des réflexions qui sont entamées déjà et c'est un souhait que nous aurions, justement, de jouer un rôle prépondérant afin d'assurer justement cette pérennité-là, mais d'être vraiment une partie intégrée et prenante avec un pouvoir décisionnel également pour assurer la fluidité. Donc, ça a été mentionné tantôt dans les questions, donc s'assurer qu'il n'y ait pas une lourdeur bureaucratique. Donc, ça, à ce moment-là, on peut intervenir, nous, et être un agent facilitant.

Mme ANDRÉE-ANNE COLL :

Merci.

M. ANDRÉ CHOUINARD :

Oui. Bien, en fait, vous le savez, il y a eu beaucoup d'études qui ont été faites par la Ville et aussi en collaboration avec le Ministère, que ce soit des études au niveau de l'archéologie, de l'inventaire, une étude historique, urbanistique, même paysagère, et cetera, donc on se réjouit qu'il y ait autant d'informations récentes et nouvelles sur les valeurs et les caractéristiques de Terrebonne. Est-ce que vous envisagez de faire un guide de sensibilisation ou d'aide à la restauration pour aider justement les citoyens et les orienter dans leurs interventions?

M. SERGE VILLANDRÉ :

Là, je ne connais pas tous les... dans mes équipes, probablement qu'il y a déjà des réflexions à ce niveau-là. Je pense que c'est un élément à considérer. C'est une très bonne idée parce que je pense qu'il va y avoir des demandes à ce niveau-là et, peut-être, de concert avec vous, on peut trouver des voies de passage pour assurer qu'on guide bien et qu'on encadre bien les interventions que les citoyennes, citoyens feront dans le secteur.

Donc, je trouve que c'est une bonne idée à intégrer dans notre réflexion.

M. ANDRÉ CHOUINARD :

Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Avez-vous d'autres éléments à soulever? Non? On va vous remercier beaucoup de cette intervention-là, puis évidemment vous féliciter pour l'engagement et la promesse de la poursuite de cet engagement-là. Merci.

M. GÉRARD BEAUDET

1535 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

J'invite maintenant monsieur Gérard Beaudet, professeur à l'Université de Montréal, qui connaît très bien le dossier du Vieux-Terrebonne.

1540 **M. GÉRARD BEAUDET :**

1545 Bonsoir. La première chose d'abord que je veux mentionner, c'est que je me réjouis qu'on attribue ce statut. Ça fait 40 ans que je me demande, comment ça se fait que ce n'est pas encore fait, parce qu'effectivement, le Vieux-Terrebonne était déjà exceptionnel dans les années 70 et ça ne fait que s'améliorer.

Je vais essentiellement m'attarder à la partie du mémoire qui concerne le périmètre qui a été retenu. D'abord une petite précision : on a mentionné qu'il y avait des exclusions, il y en a quatre exclusions.

1550 Il y a la rue Saint-Louis dans la partie attenante à l'autoroute 25;

Il y a la rue Masson, la montée Masson au nord de la rue Saint-Louis dont on n'a absolument pas parlé;

1555 Il y a la rue Saint-Louis, dans la partie est, où il y a notamment le château Desjardins, qui est un bâtiment exceptionnel, qui a toute une histoire à raconter;

Et il y a le bas de la côte, entre la rue Saint-Joseph et la rue Chapleau.

1560 Alors, je voudrais d'abord souligner une petite note discordante dans ce qui nous a été présenté tantôt. On nous dit que le périmètre est fixé, notamment avec l'aide de cartographie qui donnait le périmètre en 1850, et on nous dit par la suite que parmi les valeurs retenues, il y a les valeurs architecturales des années 1850-1925.

1565 Or, la rue Laurier comporte une concentration majeure de bâtiments de cette période-là. La rue Laurier a cette caractéristique d'être, si on prend un point de vue urbanistique, un point de vue urbain, a cette caractéristique d'appartenir en propre à l'ensemble du bas de la côte, parce que l'ensemble du bas de la côte est construit selon un gradient avec des valeurs dominantes qui sont près de l'ancienne place publique, et qui diminuent au fur et à mesure où on se déplace vers l'est.

1570 Et ça, toutes les morphologies de bourgs ou de petites villes industrielles suivent le même
pattern. Donc, que les bâtiments soient un peu plus modestes sur Laurier, ça n'étonne personne
qui connaît la morphologie, c'est le propre de ces morphologies-là. Donc, il y a déjà un premier
problème.

1575 On nous parle, par ailleurs, de ce que peut nous raconter le Vieux-Terrebonne, et là aussi, il
y a un sérieux problème. À l'extrémité de la rue Laurier, il y a deux petites maisons qui comptent
parmi les trois seules maisons qui ont été épargnées par l'incendie de 1922. Ça nous permet de
raconter le pouvoir qu'avait monsieur le curé à l'époque, qui a béni les maisons et qui les a
sauvées d'un incendie. On rit, mais ça fait partie quand même de l'histoire de Terrebonne.

1580 D'autre part, ça écarte complètement ce discours que peut tenir le Vieux-Terrebonne de tout
ce que peut nous raconter la rue Chapleau. Il faut comprendre que la rue Chapleau, d'une part, en
liaison avec le pont de Terrebonne, a été très tôt dans l'histoire, la seule porte d'entrée sur la région
de Lanaudière.

1585 Donc, Terrebonne était véritablement le point de passage obligé de quiconque voulait aller
dans la région de Lanaudière et même si le pont de Repentigny a pris en partie la relève à compter
de 1938, le pont de Terrebonne et la rue Chapleau sont restés des portes d'entrée et il y en a
encore des traces, notamment la station de service.

1590 D'autre part, la rue Chapleau nous raconte en partie l'histoire industrielle de Terrebonne,
parce que c'est le seul bâtiment industriel intact de Terrebonne, la Moody ayant été en partie
lourdement endommagée par l'incendie, et la rue Chapleau et le bâtiment nous racontent aussi
que le Conseil municipal de Terrebonne, par le biais de subventions, a essayé de se positionner
dans le tissu industriel du grand Montréal métropolitain entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e
1595 siècle.

1600 Et, ce qui s'est passé à Terrebonne, c'est exactement ce qui s'est passé à Maisonneuve, ce
que nous raconte Paul-André Linteau sur l'histoire de Maisonneuve. Comment les petites
bourgeoisies locales ont essayé de positionner, et leur ville et leur propriété foncière sur le marché
industriel en plein développement. Ce n'est pas rien parce que c'est le fait d'une très petite ville et
non pas d'une grande ville comme Maisonneuve à l'époque.

1605 L'autre élément, il faut rappeler qu'après l'incendie de 1922, le gouvernement du Québec,
qui avait adopté une loi pour abolir tous les péages sur tous les ponts de la province, a maintenu le
péage sur le pont de Terrebonne pour aider la municipalité à compenser les pertes de revenus

dues à l'incendie et aider la municipalité à supporter les travaux qu'elle devait engager pour relever la ville de cette catastrophe-là.

1610 Et il faut rappeler qu'à une certaine époque, dans les années 40-50, 70 % du revenu de la Ville de Terrebonne était tiré du péage du pont. Et ça, la rue Chapleau et le pont nous racontent ça. Ce qui est unique à l'échelle du Québec. Il n'y a pas une seule autre municipalité – et ça a eu un impact tel que quand la municipalité a voulu construire un aréna en 1952, les citoyens se sont opposés au règlement d'emprunt parce que les gens de Terrebonne ne payaient pas de taxes. Ce sont les gens de passage à Terrebonne qui payaient les taxes, en lieu et taxes. Et donc, ça aussi
1615 c'est une chose que la rue Chapleau peut nous raconter.

1620 Et donc, à mon sens, de trop concentrer sur la valeur patrimoniale intrinsèque des bâtiments, parce que malheureusement, c'est ce qu'on fait – on nous dit qu'on ne fait pas ça, mais c'est quand même ça qu'on fait – on oublie tous ces pans de l'histoire de Terrebonne et du bas de la ville. Moi, je vous dirais que si on avait demandé mon avis et que ça avait été décisionnel, le Vieux-Terrebonne se serait étendu de la 25 au pont du chemin de fer parce que pour moi, c'est ça, le Vieux-Terrebonne.

1625 Je comprends les réserves. Je comprends les exclusions, mais dans le cas du bas de la côte et du bout de la rue Saint-Louis qui correspond au bas de la côte, j'ai beaucoup de difficulté.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1630 Très intéressant. Je vous remercie d'ailleurs pour votre mémoire. Vous nous en donnez verbalement seulement une petite partie maintenant, mais donc, c'est un mémoire qui sera également publié sur notre site du Conseil du patrimoine.

1635 Sur la question du périmètre, il y a certains éléments qu'on aimerait un petit peu discuter avec vous puis d'une façon très, très ouverte parce que nous, au Conseil, on ne prend pas de décision. On fait juste donner notre avis au ministre, donc c'est le moment. C'est le moment de pouvoir creuser ces éléments-là.

Madame Lalande, vous aviez une question?

Mme DOMINIQUE LALANDE :

Bien, concernant justement la rue Chapleau, puis il y a plusieurs personnes aussi dans la salle qui ont parlé justement de cette limite est, bon, vous avez dit la rue Chapleau, il y a quand même un patrimoine industriel important, quelle est l'importance de ce patrimoine industriel là sur Terrebonne? Et la manufacture Moody, c'est quoi son importance aussi pour Terrebonne?

M. GÉRARD BEAUDET :

Dans le cas de la Globe Shoe, c'est le dernier bâtiment. Il y en avait plusieurs, ils ont tous été détruits et, dans le cas de la Moody, le bâtiment est en partie détruit. Donc, le seul bâtiment qui a été préservé à peu près intégralement, c'est celui-là.

C'est un bâtiment qui a été construit par la Ville de Terrebonne – ce qui est assez rare aussi au Québec – afin d'attirer des industriels. Parce que la Ville de Terrebonne se faisait complètement déclasser, fin 19e, début 20e siècle, notamment par Joliette, notamment Saint-Jérôme et d'autres villes qui ont eu un développement industriel beaucoup plus conséquent, et la Ville a essayé de se positionner avantageusement.

Et donc, la Globe Shoe raconte cette histoire-là en bonne partie. Le bâtiment a été épargné par l'incendie, ce n'est quand même pas rien, compte tenu de l'ampleur de l'incendie.

Dans le cas de la Moody, malheureusement, on a focalisé trop sur le seul bâtiment alors que ce qui devrait nous interpeller, ce n'est pas le bâtiment, c'est le legs de Mathieu Moody à Terrebonne. Et je rappellerai juste qu'à l'autre extrémité, qu'on a exclue, il y a une maison ouvrière qui avait été construite par Moody, il y a la résidence de Moody, qui est une résidence qui était assez avant-gardiste à l'époque, il y a probablement de très nombreux vestiges archéologiques des ateliers où on produisait la machinerie aratoire, et il faut rappeler que Mathieu Moody a été un des plus gros producteurs de machines aratoires du Québec. Il vendait dans les Maritimes, il vendait aux États-Unis. C'est un acteur majeur de la révolution agricole qu'on a connue au Québec avec la mécanisation de l'agriculture.

Donc, il y a là un legs extrêmement important qui, à mon sens, dépasse de beaucoup la valeur des bâtiments ou des vestiges qui peuvent rester, mais on a des vestiges auxquels on peut s'accrocher pour raconter cette histoire. Et, d'ailleurs, à l'époque où j'avais coordonné la production du supplément dans *Continuité*, on avait parlé abondamment de Moody et de son legs, parce qu'à Terrebonne, c'est majeur.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Vous nous parlez dans le fond de l'équilibre des valeurs.

M. GÉRARD BEAUDET :

Oui.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Dans cette réflexion-là – André Chouinard, vous aviez une question là-dessus?

M. ANDRÉ CHOUINARD :

Bien, en fait, vous avez été témoin en bonne partie de 50 ans d'interventions en patrimoine qui ont été menées, en fait, par le Ministère, par la Ville, les citoyens, les gens d'affaires, les groupes d'intérêt, en fait c'est un processus qui est à la fois social, culturel, juridique et politique, là, puis dans les définitions d'un site patrimonial, au sens de la loi, c'est un territoire qui présente un intérêt pour ses différentes valeurs.

Bon, les valeurs qui ont été reconnues présentement, c'est : archéologique, historique, paysager, urbanistique et architectural, mais il y a aussi d'autres valeurs. Par exemple, les valeurs identitaires, une valeur sociale. J'aimerais vous entendre là-dessus.

M. GÉRARD BEAUDET :

Bien, la valeur sociale, je pense qu'on en a un point de vue ici avec la participation. On en a aussi des échos à travers tout ce qui a été fait.

Quand j'ai commencé dans le Vieux-Terrebonne en 1980, ça jouait dur. Il n'y avait rien d'acquis et on a vu les résultats d'avoir maintenu le cap, d'avoir développé des stratégies et tout ça, et on a vu de plus en plus les gens être des parties prenantes du projet du Vieux-Terrebonne. Et ça, pour moi, c'est extrêmement important que les gens se soient sentis concernés. Pas juste des gens à qui on impose des choses ou à qui on refuse des choses, mais des gens qui ont compris qu'ils étaient parties prenantes.

Deux exemples rapides qui m'ont fasciné : le projet Terrebourg a été construit par un promoteur immobilier spécialiste du bungalow dans les banlieues résidentielles de Terrebonne et il s'était fait dire par un collègue de l'École d'urbanisme, Aurèle Cardinal : vous, les gens de la banlieue, vous n'êtes pas capable de faire des choses de qualité. Et il avait très mal pris ça.

Et quand on a ouvert le concours pour le Vieux-Terrebonne, il s'est dit : je vais montrer que je suis capable de faire quelque chose. Ça lui a coûté cher, je ne suis pas sûr qu'il ait fait de grands profits, mais il a laissé un legs extraordinaire à Terrebonne.

Et quand il y a eu le dernier appel de projets par la Ville pour reconstruire le site de l'ancien cinéma et de l'ancienne Banque Nationale, le promoteur qui a gagné, c'est un promoteur de Terrebonne, qui fait du bloc appartement, qui est sur le point de prendre sa retraite ou qui l'a déjà prise récemment, qui passe le flambeau à ses fils, et qui s'était dit : je dois quelque chose à Terrebonne. Et il s'est embarqué dans un projet un peu de fou, avec des risques considérables, pour laisser un legs à Terrebonne.

Et pour moi, ça, c'est important. Cette culture qu'on a réussi à bâtir en 50 ans, qui est très rare au Québec. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où on réussit à faire ça. Pour moi, c'est très, très précieux et j'ose espérer que le statut va être considéré par tout le monde, comme une reconnaissance et une invitation à perpétuer dans cette direction-là.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Absolument. Madame Coll?

Mme ANDRÉE-ANNE COLL :

Oui, moi, j'avais une question qui faisait peut-être un peu écho aux prises de position que vous avez prises dans les médias aussi dans les dernières années concernant notamment la densification, le redéveloppement du Vieux-Terrebonne. Vous avez fait part de certaines inquiétudes par rapport à des projets qui apparaissaient, ça fait quand même quelques années déjà, je me demandais si vous croyez que le projet de site patrimonial déclaré peut répondre à certaines de ces craintes-là ou ces inquiétudes que vous avez soulevées?

M. GÉRARD BEAUDET :

1750 Bien, il peut répondre, oui, parce que c'est un chien de garde supplémentaire. Moi, j'ai toujours pensé que le meilleur chien de garde pour le Vieux-Terrebonne, c'était les résidents. Et c'est pour ça que très tôt, dans ma pratique, j'ai privilégié les implantations de bâtiments à vocation résidentielle parce que c'est là où on trouve nos appuis les plus importants.

1755 D'avoir un chien de garde supplémentaire, ça peut éviter ce que Claude Morin mentionnait, les dérives à un moment donné de conseils moins soucieux. Et quand je suis intervenu dans la presse, c'était pour ça. Là, je trouvais que ça s'en allait dans une très mauvaise direction, et donc d'avoir un chien de garde supplémentaire, c'est une bonne chose.

1760 Mais c'est aussi de se donner les moyens à travers le statut de mieux faire comprendre aux gens, y compris des nouveaux acteurs, que ce soit des promoteurs immobiliers, que ce soit de nouveaux propriétaires, de mieux comprendre les enjeux.

1765 Une des raisons pour laquelle je recommande que la rue Chapleau soit incluse, c'est aussi parce que là, là, il y a des enjeux importants au cours des prochaines années. Chapleau va se transformer beaucoup, et j'aimerais qu'on ait une vision patrimoniale derrière la transformation de Chapleau. Pour moi, ce serait précieux, comme on l'a eue pour Terrebourg, comme on a eu pour le Manoir de la Rive, où c'était une pensée urbanistique, mais une pensée urbanistique avec un arrière-plan patrimonial très assumé.

1770 **Mme ANDRÉE-ANNE COLL :**

Merci.

1775 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Oui?

M. ANDRÉ CHOUINARD :

1780 Oui. En fait, dans votre proposition de périmètre, tantôt vous passez en arrière des lots, parfois dans le centre de la rue, est-ce qu'il y a une raison particulière?

M. GÉRARD BEAUDET :

1785

Bien, c'est que je ne suis pas un grand spécialiste de la cartographie numérique, on s'entend. Pour moi, c'est important que l'extrémité de la rue Laurier et de la Rue du Pont soient incluses.

1790

L'extrémité de Chapleau aux abords de la retombée du pont, bon, je pense que les jeux sont faits et je pense que même si on se dit qu'un jour, on pourrait transformer, de toute façon, je ne suis pas tout à fait d'accord avec tous ceux qui prétendent que ça n'aurait jamais dû être fait. Ça aurait pu être fait autrement, mais je ne suis pas si mal à l'aise que ça, mais ça, je pense qu'on peut l'exclure.

1795

Mais aussitôt qu'on va au-delà de ce petit alignement de bâtiments, il y a plusieurs maisons qui ont été reconstruites après l'incendie. Il y a évidemment l'ancien garage, mais il y a aussi deux terrains commerciaux qui sont susceptibles de changer, et de vocation et d'allure au cours des prochaines années, et pour moi, ce serait important que l'on comprenne que ça fait partie d'un milieu patrimonial et donc, que la manière d'aborder les projets est nécessairement teintée par la valorisation patrimoniale.

1800

Et je rappelle que quand on a fait le Manoir de la Rive, parce que ce qu'on nous a dit sur le secteur, après l'incendie, on a beaucoup évoqué le fait que ça nous raconte l'incendie, pour moi, c'est un patrimoine qui est reconnu. Et quand on a lancé l'opération Manoir de la Rive, c'est un moment où on commençait à peine à reconnaître que l'après-incendie a aussi une valeur patrimoniale. Ce n'est pas juste de raconter l'incendie, c'est que ce qui a été fait à ce moment-là a acquis dorénavant une valeur patrimoniale.

1805

Et quand on a fait le Manoir de la Rive, c'était en arrière-plan, ça aussi. Le cadre de référence de l'appel de propositions de la Ville mentionnait qu'on était dorénavant aussi dans un milieu patrimonial.

1810

M. ANDRÉ CHOUINARD :

1815

Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1820

Merci beaucoup, Monsieur Beaudet.

M. CLAUDE MARTEL

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1825 Alors, j'invite monsieur Claude Martel, qui nous a également déposé un mémoire très intéressant. Bonsoir, monsieur Martel.

M. CLAUDE MARTEL :

1830 Passer après Gérard, c'est un défi. Alors, comme je suis d'un naturel volubile et qu'une heure, une heure et demie, ça ne me dérange pas, je vais m'en tenir...

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1835 On va prendre cinq minutes.

M. CLAUDE MARTEL :

1840 ... je vais m'en tenir à mes notes.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1845 On a déjà donc pris connaissance de votre mémoire qui sera également publié sur notre site.

M. CLAUDE MARTEL :

1850 C'est bon. Parfait. Donc, évidemment, comme j'expliquais dans mon mémoire, pour le bénéfice de tout le monde, j'étais présent le 7 juillet dernier à l'annonce du ministre de la Culture et, évidemment, j'étais très heureux, je ne vous le cache pas.

1855 Je suis également membre du Conseil local du patrimoine et le 14 août dernier, on a eu une réunion où on a revu la présentation. On l'a regardée sous notre angle, évidemment, et je ne vous le cacherai pas, le seul point discordant ou dissonant, pour dire comme mon ami, c'est véritablement les limites. Et je pense que ça devient unanime, à tout le moins à tout ce que j'entends depuis le début de la soirée, on a tous accroché à ça.

Ce n'est pas écrit dans le mémoire, je vais vous le dire tout de suite, pourquoi on a accroché, et là, je ne rentrerai pas dans les dossiers municipaux, mais on a des enjeux aussi très importants dans les rues Laurier, dans les rues Chapleau, dans ce que j'appelle la banlieue ouest du Vieux-Terrebonne – pour qu'on se comprenne tout le monde. Alors, vous avez compris que ce n'est pas la banlieue, mais c'est ce que je parle en fonction de la délimitation actuelle.

C'est important pour nous que la réglementation et le périmètre englobent la vision globale de ce qu'est le Vieux-Terrebonne. Je vais parler, oui, en tant que membre du Conseil, mais aussi en tant que – je ne suis pas le doyen de la ville, mais je commence à être dans la partie plus près des doyens que des jeunes, on va dire ça comme ça.

Alors, j'ai un certain vécu dans cet environnement géographique là et pour les gens de mon âge, bien, je me souviens encore où on parlait du village, du bas du village. Donc, pour les nouveaux, peut-être pas, mais pour moi, il y a encore cette notion de village, cette notion d'entité socioculturelle importante et je vois difficilement comment on peut, demain matin, faire une réglementation qui va s'appeler officiellement le Vieux-Terrebonne dans le territoire que vous, vous dites 1850, moi, je le mets plus 1870 – on y reviendra, mais bon. Alors, ça, c'est mon préambule de base.

Alors, évidemment, comme acteur du Vieux-Terrebonne, ça fait de nombreuses années, 40 ans passés que je suis impliqué dans différentes organisations, je vous rappellerai qu'en 2010, on avait beaucoup de questionnements dans le Vieux-Terrebonne, on cherchait un moyen d'améliorer la dynamique et on avait créé un comité promoteur du Vieux-Terrebonne dans lequel je faisais partie, et dans le cadre d'un atelier de travail en 2011, on avait proposé d'en faire un arrondissement historique.

L'année d'après, au nom de la Société d'histoire, on a déposé à la Ville de Terrebonne, un plan stratégique de mise en valeur du Vieux-Terrebonne, dans lequel on recommandait d'en faire justement un site patrimonial, ça venait juste d'être adopté, la nouvelle dénomination.

Donc, tout ça pour vous dire que ça fait 13 ans qu'on en parle. Comme certaines personnes l'ont dit dans la salle, on a eu des politiciens moins sensibles dans les années 2010, alors heureusement, notre proposition des années 2010 est en train de se concrétiser.

Donc, le périmètre. Alors, c'est véritablement là-dessus que je veux qu'on arrête. J'ai mis, en annexe de ma présentation, trois cartes pour le bénéfice de tout le monde : une de Terrebonne en 1877, on voit très bien que la trame urbaine commence avec la rue Chapleau et se termine où est-

1895 ce qu'est-ce le boulevard Moody aujourd'hui, et même un peu plus à l'ouest avec les bâtiments de l'usine Moody. Comme l'a dit Gérard, il y a une rue qui s'appelle Després, ça allait jusque-là, le village, à l'époque.

1900 J'ai également sorti une photo aérienne de 1931. Oui, vous ne voyez pas les maisons d'ici, je le sais, mais quand même, ça nous montre noir sur blanc ce qu'était le Vieux-Terrebonne en 1931 et on voit très bien que la densité bâtie sur la rue Laurier, elle est là; sur la rue Chapleau, un peu moins. Mais pour toutes les raisons qu'on a évoquées, les bâtiments existants de la rue Chapleau ont quand même un intérêt patrimonial, et on ne parle pas de deux, trois bâtiments, on parle quand même d'une douzaine de bâtiments, donc ça mérite également que la rue Chapleau soit incluse.

1905 Je propose également d'étendre jusqu'au boulevard Moody, en fait, quelques bâtiments plus à l'ouest avec l'école protestante. Donc, c'est ce bâtiment, quand vous arrivez sur Moody, vous faites votre stop, vous tournez à gauche, c'est ce bâtiment qui est devant vous, qui était l'école protestante, qui a gardé passablement son cachet d'époque.

1910 Alors, ce sont tous ces bâtiments-là qui, pour moi, sont intéressants. Entre votre limite proposée à la rue Saint-Paul juste avant, je vous rappelle qu'il y a cinq bâtiments d'intérêt historique dans ce tronçon de Moody et de la rue Saint-Paul, et il y a le ruisseau Viger qui a été camouflé, mais qui sont quand même présents par le relief qui est là. Alors, il y a bien des éléments du paysage et de la trame bâtie qui méritent de faire partie.

1915 Pour les gens qui connaissent bien le Vieux-Terrebonne, quand on fait notre stop au coin de Moody puis qu'on tourne sur Saint-Louis, c'est clair qu'on vient de changer de quartier. C'est clair que c'est là que le Vieux-Terrebonne commence. Oui, il y a beaucoup de bâtiments des années 50, j'en conviens, qui ne sont pas officiellement reconnus patrimoniaux, j'en conviens, mais il y a quand même dans cet axe-là, comme je l'ai dit, cinq bâtiments qu'il y a un intérêt et c'est pour quoi je vous propose de partir la limite à l'école protestante, de s'en venir tout le long de la rue Saint-Louis, en incluant la rue Chapleau jusqu'à la rivière.

1925 Et aussi, j'ai ajouté à mon plan la montée Masson, parce qu'effectivement, au sud de l'école Notre-Dame, vous avez là plein de beaux petits exemples de maisons mansardes et Boomtown qui méritent véritablement de l'intérêt dans la trame historique.

1930 Alors, aussi, je m'explique mal l'exclusion, comme l'a dit Gérard, de la maison du batelier Hilarion Roy, qui est la petite maison au bout de la rue Saint-Joseph en bordure de la rivière.

Pourquoi il était là, en passant? Le port, Terrebonne a eu un port – ça peut sembler drôle aujourd'hui –, mais il y a eu un port avec un quai pour les bateaux et ce quai-là était à la sortie du pont actuel, le pont Sophie-Masson. Donc, même le terrain, pour moi, qui n'est pas bâti actuellement, rappelle quand même la présence de ce port-là au siècle précédent.

Donc, c'est pour quoi j'inclus quand même ce terrain actuellement vacant dans le périmètre proposé du Vieux-Terrebonne.

Alors, j'ai donc fait une carte basée sur le plan cadastral de la Ville – j'ai des outils – alors, vous pourrez donc avoir exactement la délimitation précise à l'annexe 3 de mon document.

J'ai fait ça dans le temps, Madame?

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Oui, c'est excellent.

M. CLAUDE MARTEL :

C'est bon? Parfait.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

C'est excellent, merci beaucoup.

M. CLAUDE MARTEL :

Les gens applaudissent parce que c'est rare que je suis dans le temps, c'est pour ça.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Ne vous sauvez pas. Ne vous sauvez pas.

M. CLAUDE MARTEL :

Oui.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

1970

Monsieur Chouinard?

M. ANDRÉ CHOUINARD :

1975

Bien, en fait, vous avez mentionné qu'il y a des enjeux sur la rue Laurier, la rue Chapleau, ensuite je voulais vous entendre sur quels sont ces types d'enjeux là?

M. CLAUDE MARTEL :

1980

Bon, je ne rentrerai pas pour citer des résidents particuliers, je vais vous dire que les outils que nous avons en main actuellement – j'exclus ce qui est là – font en sorte que c'est difficile parfois au niveau du Conseil local du patrimoine parce qu'on manque un petit peu d'outils dans notre coffre pour aller plus loin.

1985

Vous nous amenez quelque chose de bien intéressant dans notre coffre à outils, on en est très contents, mais je vous dis aussi que les bâtiments – on va être clair, là. On a tous la photo devant nous de cette belle bâtisse des années 1740 sur la rue des Braves, les gens qui ont ce bâtiment-là, ce n'est pas avec eux qu'on va se battre au Conseil local la semaine prochaine, là. C'est les gens qui ont des bâtiments de 1925-30, en bois, un peu défraîchis, qui ont de vieilles galeries. C'est avec eux qu'on va un petit peu discuter fort.

1990

Et c'est ça qu'on a besoin aussi. On n'a pas besoin de convaincre les gens qui ont des maisons de 1780 ou de 1790 qu'il faut intervenir dans le Vieux-Terrebonne. Ces gens-là sont sensibles. C'est plus les gens qui sont dans des bâtiments du 20^e siècle, qui ont moins la notion qu'on est dans un arrondissement historique, qui ont moins la notion qu'ils ont une propriété qui a une valeur historique.

1995

Moi, souvent, je dis aux gens : regardez, je vais vous montrer une photo de votre maison en 1910, puis excusez ma vulgarité, mais ils tombent sur le cul. Parce que ce qu'il y a aujourd'hui, c'est loin de ce que ça a été. Alors, là, ils comprennent un peu.

2000

Alors, si on a un bon coffre à outils avec une réglementation comme ça qui couvre l'ensemble du Vieux-Terrebonne, bien nous, on va être beaucoup mieux armés pour donner une cohésion à l'ensemble de ce quartier-là. Pas dire, ah bien oui, mais toi, c'est parce que tu es sur

2005 Saint-Joseph. Bien oui, mais mon voisin d'en arrière est dans le Vieux-Terrebonne. Oui, mais pas selon le gouvernement.

Écoutez, on ne sera pas capable de gérer ça. Voilà.

2010 **M. ANDRÉ CHOUINARD :**

Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

2015 Je comprends. D'autres questions? Ça va? Très bien.

M. CLAUDE MARTEL :

2020 Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, merci de votre présentation, de votre témoignage.

2025

PÉRIODE D'ÉCHANGES
M. RAYMOND PAQUIN

2030 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

2035 On a du temps pour des interventions de la salle, s'il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer, soulever des enjeux particuliers. On a déjà compris, donc, que le périmètre était une question qui mérite une attention soutenue avant la décision finale. Alors, on vous écoute.

M. RAYMOND PAQUIN :

2040 Bonjour. Raymond Paquin, je suis le président de Patrimoine Histoire Terrebonne, mais je suis aussi un résident de toujours du Vieux-Terrebonne. Je suis propriétaire d'une maison

patrimoniale et que je pense, comme résident, tout simplement, ou comme président de la Société d'histoire, je vous dirais que dans les deux cas, je suis très heureux de ce qui est sur la table.

Et, comme plusieurs l'ont dit avant moi, ça fait longtemps que ça aurait dû être fait. La Société d'histoire a fait des représentations déjà dans le passé, et je pense que c'est très intéressant ce qui est sur la table. Je ne m'embarquerai pas sur la délimitation, j'avais fait un premier commentaire, moi, d'entrée de jeu. Moi, je ne comprends pas vraiment qu'on arrête à Saint-Joseph dans l'est, on devrait aller à Chapleau, mais plusieurs l'ont dit avant moi, je ne répèterai pas ce qui a été dit, je vais dans le même sens.

Alors, en tout cas, au nom de la Société d'histoire, moi, je veux juste dire que je suis vraiment très heureux qu'enfin, on arrive avec une réglementation comme celle-là, et puis j'ose espérer que ça va faire en sorte que tous les conseils municipaux à l'avenir vont être obligés de faire comme le conseil actuel, donc d'être à l'avant au niveau du patrimoine dans notre ville.

Je vous remercie.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous poser une question?

M. RAYMOND PAQUIN :

Oui.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Oui? Je serais curieuse de vous entendre sur l'autre suggestion de monsieur Martel, d'étendre le périmètre vers l'ouest?

M. RAYMOND PAQUIN :

Bien, ce n'est pas en soi une mauvaise idée d'aller jusqu'au chemin de fer, pourquoi pas? Ah, de l'autre côté? Ah, excusez-moi de l'autre côté?

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Oui, du côté ouest.

M. RAYMOND PAQUIN :

Non, de l'autre côté, je suis tout à fait d'accord avec ça parce que je trouve que c'est très logique ce que monsieur Martel a mentionné. Effectivement, on arrête un peu trop tôt vers l'ouest, là, c'est très, très clair dans mon esprit. Je suis tout à fait favorable à ce qui a été mentionné.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

M. GILLES FONTAINE

M. GILLES FONTAINE :

Gilles Fontaine. Je tiens à dire que j'ai un regard extérieur, je ne suis pas propriétaire dans le Vieux-Terrebonne. Moi, le Vieux-Terrebonne, je peux vous en parler au niveau de l'animation avec plusieurs... je vois plusieurs visages ici, on l'a animé, le Vieux-Terrebonne. Moi, j'ai joué un gestionnaire des moulins du Roi devant la maison Bélisle. Mais si la maison Bélisle n'avait pas été là, bien sûr, ça aurait été moins le fun.

Je le marche presque à tous les soirs, le Vieux-Terrebonne, puis quand on marche, soit sur Saint-François, Saint-Joseph, Laurier de temps en temps, même jusqu'au nouveau pont, moi, je la sens, l'histoire, et surtout, je la vois.

Je le sais qu'il va y avoir, par une déclaration, puis on en a parlé, plusieurs en ont parlé, d'être uniforme, avoir les mêmes balises pour un peu tout le monde. Mais je répète, j'ai un regard extérieur, donc je ne suis pas propriétaire dans le Vieux-Terrebonne. Je n'aurai probablement pas de contrecoup – je n'aime pas le mot, mais je n'en ai pas d'autres – de contrecoup avec cette déclaration-là.

2115 Le seul autre commentaire que j'aurai : j'espère que le Ministère va être là pour les citoyens, j'espère que la Ville va être là pour les citoyens et, autant dans l'usage que dans les subventions, parce qu'en réalité, les citoyens ne doivent pas faire, et les commerçants – désolé – ne doivent pas tout de même faire seuls, ne doivent pas avoir, qu'eux, à payer le prix parce que le Vieux-Terrebonne, il profite à tout le monde.

2120 Je le marche, comme je vous l'ai dit, à tous les jours puis je peux vous dire, je ne sais pas si c'était une... depuis la pandémie, je peux vous dire que ce vieux quartier-là, il s'anime, puis s'il n'y avait pas cette vision, cette vue-là, tous les beaux bâtiments qu'on voit, bien, ce serait tout simplement un autre quartier bien ordinaire.

2125 Et on parle de valeurs tantôt, je ne sais pas si je peux dire ça, moi, je pense qu'une déclaration, une bonne protection, un bon soutien, bien, ça va avoir aussi une valeur commerciale parce que si on regarde, il y a quelques airbnb dans le coin, là, on en fait... on dit, magnifique, un quartier historique. Donc, cette déclaration-là va rendre uniforme, les mêmes règles pour tout le monde, mais s'il vous plaît, soyez là pour les citoyens et les commerçants. Merci.

2130 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

Merci de votre commentaire.

2135 **M. CLAUDE MORIN**

M. CLAUDE MORIN :

2140 Oui, Claude Morin, encore une fois. Moi, c'est très court. Il y a juste un élément qui a passé très rapidement et le succès d'une déclaration comme ça, ce n'est pas de convaincre les convaincus, c'est de convaincre ceux qui ne sont pas convaincus. Et une des façons, pas la seule, une des façons, c'est l'assistance aux citoyens. L'assistance, les rencontres, être capable d'avoir quelqu'un, qu'il soit au Ministère ou probablement à la municipalité, qui est capable de s'asseoir avec la personne qui veut rénover, restaurer sa maison et de bâtir un projet avec elle, avec cette
2145 personne-là, puis d'être capable – on l'a déjà fait – être capable de dire : oui, avec le même budget, voici ce que vous pouvez faire, et ça va être de l'intégration.

C'est le seul commentaire. Il ne faut jamais oublier ce petit commentaire-là. Merci.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Vous avez raison, puis l'accompagnement est un facteur de succès, c'est clair. C'est clair.

M. OLIVIER BRAULT

M. OLIVIER BRAULT :

Olivier Brault, propriétaire dans le Vieux-Terrebonne. Alors, tout à l'heure, vous avez mentionné que c'était un élément très important qu'une déclaration comme ça, c'est d'ordre national, de la nation québécoise. C'est-à-dire que le Vieux-Terrebonne devient quelque chose qui fait partie de l'héritage québécois.

Alors, prenons donc le côté de la lorgnette qui est du côté, le côté du touriste québécois qui vient à Terrebonne. Donc, je reprends des choses qui ont été dites, d'une certaine façon, concernant les limites du quartier. N'importe quel touriste qui franchit le pont Sophie-Masson et dont la voiture entre dans le Vieux-Terrebonne sait qu'il y a quelque chose qui vient de se passer.

Le sentiment qu'on a en rentrant sur le territoire de Terrebonne, et c'est la rue Chapleau qui est la porte d'entrée du Vieux-Terrebonne. Alors, si le règlement inclut la rue Chapleau et qu'avec les années, la rue Chapleau se développe dans le sens d'une harmonisation avec le patrimoine du Vieux-Terrebonne, bien, cette porte d'entrée là, elle prend tout son sens.

Même chose quand on tourne sur Moody, on tourne à gauche et qu'on voit les belles maisons canadiennes en pierre à notre gauche, elles sont d'une beauté exceptionnelle, on sait qu'il y a quelque chose qui vient de se passer. Et non seulement ça, on rentre sur un chemin historique de 1734. Ce n'est pas pour rien qu'il serpente comme ça.

Déjà, en tournant sur la rue Saint-Louis à partir de Moody, en tournant vers la gauche, les petites collines, le serpentage, tout ça, on est déjà dans un univers complètement différent. Oui, il y a eu beaucoup d'ajouts, oui il y a eu des maisons plus modernes, et cetera, mais on est vraiment dans un univers qui est palpable.

2185 Donc, en termes de tourisme, le touriste, lui, il ne le sait pas que le gouvernement a mis une limite là. Il sait qu'il entre dans le Vieux-Terrebonne en tournant à gauche sur Moody, sur Saint-Louis, et quand il prend le pont Sophie-Masson et qu'il arrive sur Terrebonne.

2190 **M. JEAN-FRANÇOIS DI PIETRO**

LA VICE-PRÉSIDENTE :

2195 Merci. Merci de votre témoignage. On a, je pense, peut-être une autre intervention ou peut-être deux?

M. JEAN-FRANÇOIS DI PIETRO :

2200 Je vais être très bref – Jean-François Di Pietro. Simplement pour insister sur le fait qu'il y a des gens qui vous ont mentionné l'importance d'aller un petit peu plus loin dans le périmètre, mais j'aimerais juste mentionner qu'en ce moment, vous pouvez aller à la maison Bélisle, il y a une exposition où est-ce qu'on entend parler de Matthew Moody.

2205 Il y a quelques années, on avait fait un déambulatoire dans les rues où est-ce qu'on parlait de l'importance de l'incendie, puis de l'extrême importance de la Globe Shoe dans l'histoire.

2210 Donc, bref, en ce moment même, dans le Vieux-Terrebonne, il y a des événements, il y a des propositions culturelles historiques qui parlent de l'importance de la Globe Shoe, qui parlent de l'importance de la famille Moody. Donc pour moi, omettre les bâtiments importants pour la famille Moody, ce serait presque comme omettre des bâtiments de la famille Masson ou les McKenzie et, et cetera, les McTavish.

2215 Ça fait que bref, je voudrais juste mettre ça en perspective, qu'en ce moment, ça participe déjà à l'espèce d'économie qui carbure au patrimoine. Donc, voilà. Je voulais juste mentionner ça.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Merci. Merci de cette intervention-là, puis je pense que vous illustrez très bien aussi que, évidemment, il y a la protection, il y a la question des bâtiments, mais il y a aussi des actions de

2220 mise en valeur qui racontent ces histoires-là, qui mettent en lumière, dans le fond, les grands
acteurs du développement du territoire, et cetera. C'est très important aussi.

2225 **M. GÉRARD BEAUDET**

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Monsieur Beaudet?

2230 **M. GÉRARD BEAUDET :**

Oui. Donc, Gérard Beaudet. Je voudrais revenir sur un aspect qui a été mentionné par les
gens du Ministère, qui m'apparaît important, c'est la question de la collaboration. Et je dirais que là
2235 aussi, Terrebonne est exemplaire à bien des égards.

Quand on a réalisé le programme d'amélioration de quartier, il y avait un volet restauration
résidentielle, les programmes LOGINOVE et PAREL, et si vous allez dans certaines villes du
Québec, comme Saint-Jérôme, vous allez réaliser qu'on a massacré des quartiers complets en
2240 réalisant des travaux de mise à niveau des maisons, des logements.

Et, à Terrebonne, très, très tôt, parce que j'avais senti évidemment de la pression, parce que
la SCHL et la SSQ étaient complètement indifférentes de la question patrimoniale, je m'étais
entendu avec les gens du Ministère pour qu'on dise la même chose, c'est-à-dire que quand un
2245 propriétaire ou un promoteur se pointait, on s'entendait à l'avance pour lui donner la même
réponse, pour éviter qu'on joue l'un contre l'autre et qu'on finisse par nous jouer dans les pattes,
comme c'est arrivé trop souvent.

L'autre grande collaboration, c'est à l'Île-des-Moulins. Le Ministère a eu une collaboration
exemplaire de la part de la Ville et c'est ce qui a permis entre autres de réaliser le projet de la
bibliothèque dans les moulins de la chaussée, parce que je rappelle que les ruines qu'on y trouvait
sont restées des ruines pendant des années, parce qu'il n'y avait rien à faire avec ces ruines-là, on
ne savait pas quoi faire et le Ministère avait dit à l'époque : tant qu'il n'y a pas de vocation, on ne
2250 touche pas.

Et c'est la collaboration du Ministère, et notamment les gens derrière le programme des équipements culturels, qui a permis d'achever le projet de restauration de l'Île-des-Moulins.

Donc là aussi, je pense qu'il y a un vieil acquis extrêmement important et dont on devra toujours se rappeler quand on va relancer les projets de partenariat, parce qu'il y a déjà un savoir-faire bien établi à Terrebonne.

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Je pense que vous pointez quelque chose qui est fondamental, cette concertation, mais aussi recherche de cohérence entre les différents paliers de gouvernements, le municipal et les différents ministères du gouvernement du Québec, qui interviennent sur le territoire.

**M. MATHIEU TRAVERSY,
MAIRE DE TERREBONNE**

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Monsieur Traversy? C'est le mot de la fin, je pense.

M. MATHIEU TRAVERSY :

Oui, c'est le mot de la fin. Rapidement, écoutez, vous voyez qu'on est dans un écosystème qui est vraiment particulier. Ici, on en veut plus de patrimoine. Écoutez, il y a peut-être des consultations où on souhaite restreindre, là, on sent que dans l'aqueduc municipal, il y a un bout de terroir, il y a quelque chose, mais les gens en veulent davantage.

Écoutez, je voulais aussi prendre 30 secondes pour parler. Je vois que monsieur avait peut-être une question ici, je vais aller le rencontrer tout à l'heure, votre collègue ici, effectivement. Donc, la question de Leica pour les commerçants, la Ville de Terrebonne, on va être derrière vous. Vous avez des droits acquis, j'ai vu Samuel, vous avez le droit à des subventions. Je pense qu'on voulait aussi baliser pour les gens qui sont propriétaires de résidences, de bâtiments, pardon, à la lueur de ce que notre président de la nouvelle société a dit.

2295 Les amoureux de l'histoire sont ici, mais on va accompagner aussi l'ensemble des citoyens pour les supporter du côté de la Ville de Terrebonne. Je vois que Serge Villandré a pris note, donc des outils qu'on doit donner, du guide à la population, avec toute son équipe de l'urbanisme qui est ici et qui se lève debout pour faire des standing ovations devant votre commission, donc je tenais à dire que la Ville va être là pour vous supporter.

2300 Et je ne voulais pas finir cette consultation sans remercier quand même un acteur qui, après 12 ans de loyaux services au niveau de la municipalité, a travaillé très fort comme représentant politique, mais a travaillé très fort aussi au niveau du patrimoine à Terrebonne, en la personne d'André Fontaine qui est avec nous, donc qui a travaillé à la préservation de ce patrimoine-là, qui a travaillé à la première politique. Je voulais dire, merci, André.

2305 Puis le vrai mot de la fin, c'est à toi que je le donne.

M. ANDRÉ FONTAINE

2310 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Monsieur Fontaine, un petit mot?

2315 **M. ANDRÉ FONTAINE :**

Ce n'est pas fin, ça, passer après monsieur Traversy.

2320 Bien, écoutez, c'est sûr que je suis vraiment heureux de ce qui se passe maintenant ce soir, c'est extraordinaire, c'est une autre étape qui nous amène vers quelque chose qui va nous permettre de pérenniser justement, comme le disaient les gens du Ministère, ce joyau qui est le Vieux-Terrebonne, et un peu comme monsieur le maire, je suis un peu surpris de l'appétit des gens présents ici de vouloir encore plus. Je le comprends.

2325 N'oubliez pas aussi que, bon, le patrimoine bâti, c'est une chose, puis il y a le patrimoine animé, celui qu'on raconte, c'est une autre chose. Alors, il faudrait voir à mettre aussi beaucoup d'importance sur cet aspect-là, l'interprétation de notre patrimoine, de son histoire, des personnages qui ont contribué grandement à son développement.

2330 Alors, voilà, je pense que moi, des soirées comme ça, amenez-moi s'en d'autres, j'aime ça.
Alors, merci beaucoup, à la prochaine!

LA VICE-PRÉSIDENTE :

2335 Merci beaucoup.

MOT DE LA FIN

2340 **LA VICE-PRÉSIDENTE :**

Écoutez, il me reste donc le mot de la fin, certains remerciements. Bien, surtout à vous tous pour cette excellente soirée. Merci de votre participation, merci de votre engagement qui démontrent vraiment un grand intérêt pour ce site, qui est réellement d'importance nationale.

2345 Je vous rappelle qu'il est encore temps de nous transmettre des commentaires par écrit, si vous le souhaitez, ou de remplir notre questionnaire en ligne qui permet à chacun d'exprimer son opinion. Donc, vous passez par le site Web du Conseil du patrimoine culturel du Québec, on va prendre donc toutes les interventions jusqu'au 19 septembre.

2350 Je voudrais aussi remercier particulièrement monsieur Alain Barrette et le personnel du Collège Saint-Sacrement qui nous ont accueillis aujourd'hui. L'équipe de TQM pour la diffusion Web, mes collègues du comité d'audition, Andrée-Anne Coll, Dominique Lalande, André Chouinard, et aussi mes deux précieuses collaboratrices du Conseil, Fanny Martel et Nathalie Tremblay.

2355 Je vous souhaite une excellente soirée à tous. Nous, on va poursuivre notre travail pour livrer au ministre donc un rapport de consultation fidèle à ce qui s'est dit ce soir et un avis aussi pour la suite des choses.

2360 Alors, merci et bonne fin de soirée!

AJOURNEMENT

2370 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle, et au meilleur de la qualité de l'enregistrement, des propos recueillis hors de mon contrôle au moyen d'un enregistrement numérique, le tout selon la loi.

Et j'ai signé :

2375 *Yolande Teasdale*

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue